

LE REPOS DU SABBAT DE DIEU

© 1996 UNITED CHURCH OF GOD,
AN INTERNATIONAL ASSOCIATION

Tous droits réservés Imprimé aux États-Unis

Les citations de la Bible dans cette brochure sont tirées de la version Louis Segond
(© 1975 Société Biblique de Genève, Nouvelle Édition de Genève 1979), sauf si mention est
faite d'une autre version.

Introduction

La société a subi d'incroyables changements ces dernières décennies. Il semble que chacun mène sa vie à une allure folle et se presse constamment pour réussir à tout faire. L'avance technologique, qui nous promettait autrefois plus de temps libre, semble maintenant nous mettre davantage en retard et nous rendre la tâche encore plus difficile pour rattraper le temps perdu.

C'est alors une course effrénée. Nous perdons le contact avec notre conjoint, notre famille, le monde autour de nous et, peut-être pis encore, avec Dieu.

L'Être même qui créa l'univers, et chacun d'entre nous, nous a fait don d'une révélation inspirée : l'instruction et la vérité divines (2 Timothée 3 : 15-17 ; Jean 17 : 17). Cette révélation nous dit ce qu'il nous faut savoir sur le but de la vie, pourquoi nous sommes ici et où nous allons. Mais surtout, elle nous enseigne comment vivre.

Elle nous révèle que Dieu donna un ensemble de lois à un peuple, il y a des milliers d'années, avec la promesse de le bénir s'il les observait. « Vous suivrez entièrement la voie que l'Éternel, votre Dieu, vous a prescrite, afin que vous viviez et *que vous soyez heureux* [...] ». (Deutéronome 5 : 33 ; c'est nous qui soulignons tout au long de cette brochure.)

Cette loi est résumée dans les dix commandements qui représentent notre guide fondamental de vie et qui nous montrent comment avoir de bonnes relations avec notre Créateur et avec nos semblables.

Le commandement le plus mal compris et le plus mal appliqué de par le monde est celui où Dieu dit : « Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. » (Exode 20 : 8.) Beaucoup considèrent le sabbat comme une relique de l'histoire, ayant pu convenir à certaines périodes du passé, mais tout à fait irréaliste pour le monde affairé d'aujourd'hui. Certains pensent que le sabbat est le dimanche, et qu'il suffit, pour accomplir l'in-

tention de ce commandement, de passer une heure ou deux à l'église le dimanche matin.

D'autres encore pensent que Jésus-Christ a supprimé tout jour spécial de repos, ou toute nécessité d'adorer lors d'un jour particulier et que, quelle que soit la période de temps choisie pour adorer Dieu, celle-ci est sainte.

Les questions et les avis à propos de ce commandement sont, semble-t-il, sans fin. Jésus a-t-il observé le sabbat parce qu'il était Juif ? Ou l'a-t-il transgressé, au point que les dirigeants religieux de son époque voulaient le tuer ? Paul, qui a écrit plus de livres du Nouveau Testament que tout autre auteur, a-t-il montré que le sabbat n'est plus nécessaire pour les chrétiens, ou au contraire a-t-il pris sa défense ?

Le sabbat a-t-il été condamné et changé au début de l'Église du Nouveau Testament, ou a-t-il été confirmé ? Dieu a-t-il sanctifié le sabbat lorsqu'il a créé Adam et Ève, ou l'a-t-il mis à part comme jour saint pour la première fois, lors de l'Exode, plus de 2000 ans après ? Le sabbat a-t-il été changé du septième jour de la semaine à un autre jour et, si oui, pourquoi ?

Pourquoi Dieu a-t-il prescrit un jour de repos dès le commencement ? Avait-il un but pour ce jour et, si oui, lequel ? Le sabbat a-t-il aujourd'hui une utilité pour l'humanité ? A-t-il un sens dans le monde actuel ? La liste des questions pourrait continuer ainsi.

Pourquoi une telle confusion concernant l'un des dix principes de vie essentiels (ou lois), donnés par Dieu à l'humanité ? Pourquoi tant de controverses et de malentendus à propos de ce commandement, alors que la plupart des gens, y compris les dirigeants religieux et leurs Églises, ont peu de différends à propos des neuf autres ?

Les réponses à ces questions fondamentales existent, et il ne vous est pas nécessaire d'aller chercher loin pour les découvrir. Dans cette brochure, nous y répondons. Joignez-vous à nous pour un voyage à travers la Bible, afin de découvrir *le repos du sabbat de Dieu*.

Le sabbat : Au commencement

« Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute son œuvre, qu'il avait faite. Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre qu'il avait créée en la faisant. » (Genèse 2 : 2-3.)

Lorsque nous pensons au sabbat, c'est souvent aux dix commandements que nous pensons, commandements donnés par Dieu au moment où Israël quitta l'Égypte sous la direction de Moïse. Les événements de cette période de l'histoire d'Israël — l'Exode — furent extraordinaires. Les plaies sur l'Égypte, la mort de tous les premiers-nés d'Égypte, la séparation des eaux de la mer Rouge, la manne venant du ciel et Dieu donnant à Moïse les dix commandements sur les tables de pierre, tout cela fut miraculeux.

Ces événements furent le témoignage spectaculaire de la naissance d'une nouvelle nation. Et, au beau milieu de ces débuts incroyables, Dieu commanda à sa nouvelle nation de se souvenir de quelque chose : « Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. » (Exode 20 : 8.)

Il leur remémora la création : « Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié. » (Verset 11.)

Le commandement du sabbat avait un but spirituel important. Il montrait au peuple de Dieu que Dieu était leur Créateur. Ce jour d'ob-

servance était requis chaque semaine, afin de ne pas oublier qu'il y a une puissance et une autorité supérieures qui œuvrent dans notre vie et dans la vie de tous les êtres humains. Il était dans les intentions de Dieu que le sabbat soit observé comme un rappel de ce fait.

Le sabbat révélé par des miracles

La signification du sabbat était déjà évidente avant que Dieu ne donne les dix commandements à la nation d'Israël. Par exemple, quelques semaines auparavant, après le passage de la mer Rouge, lorsque les Israélites furent témoins de la destruction des armées de Pharaon, Israël pénétra dans le vaste désert de la péninsule du Sinaï. En l'espace de quelques jours, les réserves de nourriture amenées d'Égypte furent épuisées. « Vous nous avez menés dans ce désert pour faire mourir de faim toute cette multitude », crièrent-ils à Moïse (Exode 16 : 3).

Toutefois, Dieu avait déjà pensé à leurs besoins. Il leur promit d'envoyer la manne, une substance miraculeuse pour les nourrir et leur donner des forces, aussi longtemps qu'ils seraient dans le désert (versets 4, 15-18).

En revanche, Dieu leur imposa une condition. Il enverrait la manne seulement six jours sur sept. Le sixième jour, il y aurait deux fois la quantité habituelle, et il n'y en aurait pas le septième jour (versets 5, 22). Moïse expliqua au peuple ce que Dieu lui avait dit : « Demain est le jour du repos, le sabbat consacré à l'Éternel [...] mettez en réserve jusqu'au matin tout ce qui restera. [...] Pendant six jours vous en ramasserez ; mais le septième jour, qui est le sabbat, il n'y en aura point. » (Versets 23, 26.)

Mais certains n'écoutèrent pas et « sortirent pour en ramasser, et ils n'en trouvèrent point » (verset 27).

Comment Dieu réagit-il face à cette désobéissance flagrante ? « Jusqu'à quand refuserez-vous d'observer mes commandements et mes lois ? Considérez que l'Éternel vous a donné le sabbat ; c'est pourquoi il vous donne au sixième jour de la nourriture pour deux jours. Que chacun reste à sa place, et que personne ne sorte du lieu où il est au septième jour. » (Versets 28-29.)

Nous voyons ici que plusieurs semaines avant de donner les dix commandements à Moïse au mont Sinaï, Dieu reproche aux Israélites de refuser d'observer ses commandements et ses lois ! Il déclare également : « L'Éternel vous a donné le sabbat. » Il ne dit pas : « vous donne » ou « vous donnera » ; il leur avait *déjà donné* le sabbat, qui devait être observé chaque septième jour.

Lorsque Dieu, par l'intermédiaire de Moïse, commandait à Israël : « Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier » (Exode 20 : 8), et disait aux Israélites, avant le mont Sinaï, qu'ils refusaient d'observer ses commandements et ses lois en violant le sabbat (Exode 16 : 28), il leur rappelait la semaine de la création au commencement.

Le sabbat mis à part

Dans le livre de la Genèse, nous voyons que Dieu crée la terre, qu'il la remplit de plantes et d'animaux, et qu'il en fait une demeure d'une beauté éblouissante pour le premier homme et la première femme, Adam et Ève. C'est là que nous est révélée la véritable origine du sabbat : « Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute son œuvre, qu'il avait faite. Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre qu'il avait créée en la faisant. » (Genèse 2 : 2-3.)

Ce jour était différent des autres jours de la semaine de la création. Dieu a béni le septième jour et l'a sanctifié. Le mot *sanctifier* signifie « mettre à part pour un usage saint » ; Dieu a spécialement mis à part le septième jour pour un usage saint. Dans ces deux versets, à deux reprises nous lisons que Dieu n'a pas travaillé ce jour-là. L'accent est mis sur ce jour comme étant son jour de repos. C'était le repos du sabbat *de Dieu*.

Certaines personnes contestent cette interprétation en disant que là n'est pas l'origine du jour de repos commandé, et que le mot *sabbat* n'est pas mentionné ici. Cependant, le mot hébreu traduit par « se reposa » est *shabath*, qui est la racine du mot « sabbat ». *Shabath* signifie « cesser, ou se reposer », et c'est de cela que le sabbat tire sa signification de « jour de repos ». Le récit de Genèse 2 peut être ainsi paraphrasé : « Dieu *fit sabbat* de toute son œuvre le septième jour ». La langue hébraïque est claire et sans ambiguïté dans son intention.

Le sabbat créé pour l'humanité

Aussi étonnant que cela puisse paraître, certains soutiendront malgré tout que ce n'est pas là une preuve que le sabbat a existé depuis la semaine de la création, et qu'il n'a pas été institué avant d'être donné à Israël au mont Sinaï ; mais qu'il a été donné seulement à ce moment-là à la nation physique d'Israël, pour une période limitée.

Toutefois, Jésus-Christ lui-même a rejeté cette idée. « Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat », a-t-il expliqué à certains qui ne comprenaient nullement l'intention et le but du sabbat (Marc 2 : 27). Il a mis en évidence le grand principe sous-jacent du jour

du sabbat, qui a échappé à tant de personnes à travers les siècles, à savoir : loin d'exiger un esclavage fastidieux ou de sanctionner une liste d'activités interdites, le sabbat est quelque chose que Dieu a fait pour l'homme. Il a été sanctifié (rendu saint) lorsque l'humanité a été créée. Dieu a créé Adam et Ève le sixième jour de la semaine de la création, et il a créé le sabbat le jour suivant (Genèse 1 : 26-31 ; 2 : 1-3).

Pour Jésus-Christ, le sabbat était quelque chose de positif et de bénéfique, et non pas le fardeau accablant que certains dirigeants religieux de son époque en avaient fait. Remarquez le choix des mots de Jésus. Le sabbat n'était pas uniquement pour la nation d'Israël ; Jésus dit qu'il avait été fait *pour l'homme* — pour toute l'humanité — et l'observer n'était pas une pratique dépourvue de sens, imposée aux gens pour ne

Quand le sabbat doit-il être observé ?

Notre usage de faire commencer un nouveau jour à minuit est une pratique arbitraire, imaginée par les hommes. Dieu, qui a créé les corps célestes et qui les a mis en mouvement pour marquer la marche du temps (Genèse 1 : 14), compte le temps différemment : d'un soir à un autre soir.

Ceci nous est montré dans le récit de la création, dans Genèse 1. Après avoir séparé le jour de la nuit, Dieu nous dit qu'un soir et un matin constituèrent le premier jour (verset 5). « Soir » est mentionné d'abord, suivi de « matin ». Dieu décrit la création de chaque jour en termes identiques (versets 8, 13, 19, 23, 31).

Dans la Bible, le soir commençait au coucher du soleil (Josué 8 : 29 ; 2 Chroniques 18 : 34 ; Néhémie 13 : 19 ; Marc 1 : 32), et à ce moment-là commençait un nouveau jour. En considérant ses sabbats, Dieu ordonne qu'ils soient observés « de soir à soir » (Lévitique 23 : 32). À cette

époque, ceci était la façon habituelle de déterminer le commencement et la fin des jours (Exode 12 : 18).

À l'époque du Nouveau Testament, les jours étaient déterminés de la même façon. Marc 1 : 32 rapporte que, après le coucher du soleil marquant la fin du sabbat, les foules amenaient à Jésus beaucoup de personnes malades pour qu'il les guérisse, celles-ci ayant attendu la fin du sabbat pour venir à lui. L'Évangile rapporte aussi que Joseph d'Arimatee ensevelit le corps de Jésus avant le soir, afin d'éviter de travailler à l'approche du sabbat annuel (Matthieu 27 : 57-60 ; Marc 15 : 42-46 ; Luc 23 : 50-54).

Dieu, le Créateur du sabbat, détermine à quel moment celui-ci commence et quand il finit. Et, tout au long de la Bible, on peut voir qu'il est observé d'un coucher du soleil à l'autre. Le sabbat de Dieu commence le vendredi soir au coucher du soleil, et il se termine le samedi soir au coucher du soleil.

leur apporter que des privations et des difficultés.

Le septième jour a été fait pour l'homme, créé expressément pour le bénéfique et le bien-être de l'humanité. Jésus comprenait le but de la loi de Dieu, y compris le sabbat — pour lequel l'intention de Dieu était qu'il soit une bénédiction et un bienfait pour l'humanité. Dieu, en parlant par l'intermédiaire de Moïse, avait dit auparavant à Israël « d'aimer l'Éternel, ton Dieu, de marcher dans ses voies, et d'observer ses commandements, ses lois et ses ordonnances ».

Pourquoi ? « afin que tu vives et que tu multiplies, et que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans le pays dont tu vas entrer en possession » (Deutéronome 30 : 16).

Moïse, après avoir guidé les Israélites pendant quarante ans à travers le désert, récapitula les expériences des Israélites juste avant leur entrée dans la Terre promise. Il comprenait à quel point la loi qu'ils avaient reçue de Dieu était merveilleuse et unique. « Voici, je vous ai enseigné des lois et des ordonnances, comme l'Éternel, mon Dieu, me l'a commandé [...] Vous les observerez et vous les mettrez en pratique ; car ce sera là votre sagesse et votre intelligence aux yeux des peuples, qui entendront parler de toutes ces lois et diront : Cette grande nation est un peuple absolument sage et intelligent ! [...] Et quelle est la grande nation qui ait des lois et des ordonnances justes, comme toute cette loi que je vous présente aujourd'hui ? » (Deutéronome 4 : 5-8.)

L'intention claire de Dieu était que le sabbat soit une bénédiction pour ceux qui utiliseraient ce jour comme il l'avait prévu. Les instructions réelles, que Dieu a communiquées concernant le sabbat, sont brèves, mais elles donnent un aperçu précieux quant à l'intention de ce jour. Examinons certaines de ces instructions.

« Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié. » (Exode 20 : 8-11.)

Repos pour toute la maison

Nous voyons que tous les membres d'une famille devaient se reposer de leurs activités le jour du sabbat, même les serviteurs, les

invités et les animaux. Tous devaient se reposer de leur travail normal, routinier. Tous les membres de la famille et de la maison sont cités spécifiquement : les parents, les fils, les filles, les serviteurs et les invités. Puisque personne ne faisait son travail habituel, chacun devait probablement passer la plus grande partie du sabbat avec les autres membres de la famille, tous étant réunis en famille ou par foyer.

Le commandement d'observer le sabbat dans toutes les familles est réitéré dans Lévitique 23 : 1-3, où Dieu cite d'autres jours d'observance religieuse. Il rend également évident le fait que le sabbat est *son temps saint*, pas celui de Moïse ou d'Israël : « L'Éternel parla à Moïse, et dit : Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Les fêtes de l'Éternel, que vous publierez, seront de saintes convocations. Voici quelles sont mes fêtes. On travaillera six jours ; mais le septième jour est le sabbat, le jour du repos : il y aura une sainte convocation. Vous ne ferez aucun ouvrage : c'est le sabbat de l'Éternel, dans toutes vos demeures. »

Le sabbat n'était pas seulement un rituel religieux pour le tabernacle ; il était observé par chaque maison individuelle, au sein de toute la nation.

Délivrance de l'esclavage

Dans Deutéronome 5 où les dix commandements sont répétés, nous pouvons trouver davantage de détails sur les intentions de Dieu : « Observe le jour du repos, pour le sanctifier, comme l'Éternel, ton Dieu, te l'a ordonné. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'étranger qui est dans tes portes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu : c'est pourquoi l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné d'observer le jour du repos. » (Versets 12-15.)

Dans cette liste des commandements, un autre aspect de l'observance du sabbat est ajouté pour le peuple de Dieu : se souvenir qu'il a été esclave en Égypte et que « l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu ».

Le sabbat était un rappel hebdomadaire des origines humbles des Israélites, esclaves en Égypte, et des puissants miracles de Dieu qui avait délivré son peuple, afin de le rendre libre et d'en faire une nation. Il leur avait donné le repos de leur esclavage. Dans la nation, tous devaient se

reposer et reprendre des forces le jour du sabbat, et les serviteurs étaient explicitement inclus dans ce commandement. Tout comme Dieu avait donné du repos aux Israélites, il leur était demandé de permettre aussi à leurs serviteurs de se reposer. Ceci représentait un rappel supplémentaire de la bénédiction que le sabbat devait procurer à chacun.

Il fut expressément dit aux Israélites de se souvenir de ces événements à propos du sabbat. Par l'intermédiaire de Moïse, Dieu rappela fréquemment aux Israélites d'où ils venaient et comment il était intervenu miraculeusement pour eux de nombreuses fois.

Quel est le jour du sabbat ?

Quel est le jour du sabbat ? Puisque la plupart des Églises observent le dimanche comme jour de repos et d'adoration, beaucoup de gens supposent que le dimanche est le jour du sabbat.

Le quatrième commandement déclare : « Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage [...] ». (Exode 20 : 8-10.)

Dieu a ordonné que le septième jour soit observé comme jour de sabbat. Une consultation de n'importe quel dictionnaire ou encyclopédie vous montrera que le samedi est le septième jour de la semaine, alors que le dimanche est le premier jour de la semaine. Le septième jour selon le calendrier de Dieu est — et a toujours été — le jour du sabbat. Bien que les hommes aient modifié les calendriers au cours des siècles, le cycle de la semaine de sept jours est resté intact à travers l'histoire. Les jours de la semaine ont toujours gardé leur ordre particulier, avec le dimanche comme premier jour et le samedi comme septième jour.

Les « oracles de Dieu » — ses paroles et instructions divines — ont été confiés au peuple juif (Romains 3 : 1-2). Celui-ci a fidèlement préservé la connaissance du

sabbat du septième jour, depuis bien avant l'époque de Jésus et jusqu'à ce jour.

Pas d'autorisation biblique

Comment le dimanche est-il devenu le jour de repos et d'adoration le plus observé ? Bien que le concept de repos ait largement disparu, la plupart des dénominations continuent d'avoir leurs services religieux le dimanche. Vous pouvez chercher dans toute la Bible, vous ne trouverez nulle part qu'elle autorise à changer le jour d'adoration.

Le cardinal James Gibbons, éducateur catholique et archevêque de Baltimore à la fin des années 1800 et au début des années 1900, a été franc à propos du changement : « Vous pouvez lire toute la Bible, de la Genèse à l'Apocalypse, et vous ne trouverez pas une seule ligne autorisant la sanctification du dimanche. Les Écritures ordonnent l'observance religieuse du samedi, un jour que nous ne sanctifions jamais. L'Église catholique a raison d'enseigner que notre Seigneur et ses apôtres inculquèrent certains devoirs religieux importants, qui ne sont pas rapportés par les auteurs inspirés [...] Nous devons, par conséquent, conclure que les Écritures à elles seules ne peuvent pas être une règle de foi et un guide suffisant. » (*The Faith of Our Fathers*, John Murphy Company, Baltimore, 1917, p. 89.)

De même, pour les chrétiens d'aujourd'hui, le sabbat est un rappel important de leur délivrance. Grâce à la miséricorde de Dieu et au sacrifice du Christ, les chrétiens sont délivrés de l'esclavage spirituel du péché et de la mort, et ils sont maintenant libres pour servir Dieu (Romains 6 : 16-23 ; 2 Pierre 2 : 19).

Dieu avertit les Israélites de ne pas oublier ces événements : « Seulement, prends garde à toi [...] de peur que tu n'oublies les choses que tes yeux ont vues, et qu'elles ne sortent de ton cœur ; enseigne-les à tes enfants et aux enfants de tes enfants. » (Deutéronome 4 : 9.)

Saisissez-vous cela ? L'auteur admet que l'observance du dimanche n'est autorisée nulle part dans la Bible et que le septième jour est le seul jour sanctifié par les Écritures. Sa justification pour le changement du jour de repos et d'adoration suppose que l'autorité, pour définir les vérités et les pratiques nécessaires au salut, existe en dehors de la Bible.

Le changement fait après la rédaction du Nouveau Testament

Le changement du sabbat au dimanche a été fait longtemps après la rédaction du Nouveau Testament. On ne trouve, de façon claire, aucune référence au dimanche comme jour d'adoration chrétienne avant les écrits de Barnabas et de Justin, respectivement vers 135 et 150. L'observance du dimanche, comme principal jour d'adoration, paraît se confirmer pendant le règne de l'empereur Hadrien (117-138), qui persécuta cruellement les Juifs de l'Empire romain. Hadrien interdit expressément les pratiques du judaïsme, y compris l'observance du sabbat du septième jour.

Apparemment, ces mesures oppressives influencèrent beaucoup des premiers chrétiens de Rome à délaisser le septième jour, pour se tourner vers le dimanche. D'un point de vue historique, le dimanche était observé par les Romains comme jour de vénération du soleil. En

quelques siècles, les chrétiens abandonnèrent pratiquement l'observance du sabbat dans les confins de l'Empire, et le remplacèrent par le dimanche.

Bien que la Réforme protestante ait apporté certains changements doctrinaux et administratifs, l'observance du dimanche, comme jour de repos et d'adoration, se transmet de l'Église catholique romaine aux dénominations protestantes ultérieures. Alors que l'Église catholique revendiquait l'autorité d'établir ses propres moments d'adoration, les Églises protestantes justifiaient généralement l'observance du dimanche par le fait que, dans le Nouveau Testament, le sabbat du septième jour était remplacé par l'adoration le dimanche en l'honneur de la résurrection du Christ (voir « Le dimanche était-il le jour d'adoration du Nouveau Testament ? » p. 36).

Ainsi que l'a confirmé le cardinal Gibbons, la Bible n'autorise pas à changer le jour de repos et d'adoration du septième jour au dimanche. Comme nous le montrons dans cette brochure, Jésus-Christ, les apôtres et les Juifs, ainsi que les membres gentils de l'Église primitive, continuèrent d'observer le sabbat du septième jour. C'est le seul jour reconnu par la Bible.

« Lorsque tu mangeras et te rassieras, garde-toi d’oublier l’Éternel, qui t’a fait sortir du pays d’Égypte, de la maison de servitude. » (Deutéronome 6 : 12.) « Prends garde que ton cœur ne s’enfle, et que tu n’oublies l’Éternel, ton Dieu, qui t’a fait sortir du pays d’Égypte, de la maison de servitude [...]. » (Deutéronome 8 : 14.)

L’instruction religieuse, l’enseignement et la joie

Remarquez que Dieu a également dit aux Israélites d’enseigner ses lois et ses voies à leurs enfants. Immédiatement après avoir répété les dix commandements dans Deutéronome 5, Dieu a commandé aux Israélites : « Et ces commandements, que je te donne aujourd’hui, seront dans ton cœur. Tu les inculqueras à tes enfants, et tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu iras en voyage, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras. » (Deutéronome 6 : 6-7.)

Le sabbat représentait alors un temps d’instruction religieuse, un temps pour enseigner et apprendre les actions et les lois merveilleuses de Dieu. Le travail habituel était interdit et, ce jour-là, on devait se souvenir des grands miracles de Dieu. « Ainsi, l’esprit du sabbat était joie, rafraîchissement et miséricorde, rappelant le souvenir de la bonté de Dieu, le Créateur et le Libérateur de l’esclavage [...] En ce jour, les gens avaient l’habitude de [...] dispenser à leurs enfants cette instruction des vérités rappelées à la mémoire par ce jour, et cela étant à plusieurs reprises ordonné comme la tâche des parents [...]. » (« Sabbath », *Smith’s Bible Dictionary*.)

Observé ainsi, le sabbat était véritablement la bénédiction et le délice que Dieu avait voulu qu’il soit, un jour de communion avec le Créateur, en apprenant, en contemplant et en pratiquant ses lois et ses voies.

Jésus-Christ et le sabbat

« Puis il (Jésus-Christ) leur dit : Le sabbat a été fait pour l’homme, et non l’homme pour le sabbat, de sorte que le Fils de l’homme est maître même du sabbat. » (Marc 2 : 27-28.)

Comment Jésus-Christ considérait-il le sabbat ? Beaucoup de personnes ne voient que ce qu’elles veulent voir quant à la façon dont Christ considérait le septième jour. Et certains, en se basant sur une mauvaise compréhension, croient que Jésus-Christ a ignoré ou a transgressé délibérément le commandement du sabbat.

En fait, le sabbat est mentionné presque cinquante fois dans les quatre Évangiles (plus que dans l’ensemble des cinq premiers livres de la Bible !). On y trouve donc un large compte rendu historique de l’attitude du Christ à l’égard du sabbat. Toutefois, pour comprendre les récits de l’Évangile, nous devons prendre en considération ce qui avait changé dans l’observance du sabbat — ou plus exactement ce qui avait été changé — depuis que le sabbat avait été créé au commencement et par la suite inclus dans les dix commandements.

Le sabbat dans l’histoire

L’observance du sabbat a subi une transformation de grande envergure durant les siècles précédant l’époque du Christ. Dans cette brochure, nous avons vu précédemment comment Dieu avait mis en garde Israël de ne pas oublier ses lois et ses œuvres puissantes.

La triste histoire des anciens Israélites montre qu’ils n’écoutèrent

pas. Finalement, Israël oublia Dieu et la nation se désintégra, en se divisant pour former les royaumes séparés d'Israël et de Juda, avant que l'un et l'autre ne soient emmenés en captivité par les envahisseurs assyriens et babyloniens, respectivement au VIII^e et VI^e siècles av. J.-C.

La transgression du sabbat de Dieu fut l'un des péchés les plus flagrants qui conduisirent les Israélites à la captivité nationale. Alors même que le royaume de Juda se détériorait à cause des péchés de ses citoyens, Dieu ne cessait de donner des avertissements par l'intermédiaire du prophète Jérémie : « Ne portez point de fardeau le jour du sabbat [...] Et ne faites aucun ouvrage ; mais sanctifiez le jour du sabbat, comme je l'ai ordonné à vos pères. [...] Mais si vous n'écoutez pas quand je vous ordonne de sanctifier le jour du sabbat [...] alors j'allumerai un feu aux portes de la ville, et il dévorera les palais de Jérusalem et ne s'éteindra point. » (Jérémie 17 : 21, 22, 27.)

Après le départ en captivité d'une grande partie du royaume de Juda et du prophète Ézéchiel, celui-ci écrivit depuis Babylone, en parlant de la part de Dieu : « Je leur donnai aussi mes sabbats comme un signe entre moi et eux, pour qu'ils connaissent que je suis l'Éternel qui les sanctifie [...] et ils profanèrent à l'excès mes sabbats [...] et cela parce qu'ils rejetèrent mes ordonnances et ne suivirent point mes lois, et parce qu'ils profanèrent mes sabbats [...]. » (Ézéchiel 20 : 12, 13, 16.)

Dieu dit aussi à la nation de Juda : « Ses sacrificateurs (ceux de la nation) violent ma loi et profanent mes sanctuaires, ils ne distinguent pas ce qui est saint de ce qui est profane, ils ne font pas connaître la différence entre ce qui est impur et ce qui est pur, ils détournent les yeux de mes sabbats, et je suis profané au milieu d'eux. » (Ézéchiel 22 : 26.)

Plus tard, de nombreux captifs juifs revinrent de Babylone et furent rétablis sur leurs anciennes terres, cela plusieurs siècles avant l'époque du Christ. Ils savaient, par les messages de Jérémie et d'Ézéchiel, que leur nation avait été détruite à cause de leurs transgressions de la loi de Dieu ; et la violation du sabbat avait été l'un de leurs péchés principaux.

Une fois la nation rétablie, ils décidèrent de ne plus jamais recommencer la même faute. De ce fait, sur une durée de plusieurs siècles, les autorités religieuses juives élaborèrent méticuleusement des règlements qui détaillaient exactement ce qu'ils considéraient être ou ne pas être permis le jour du sabbat. Ils passèrent d'un extrême à l'autre : de l'ignorance et du mépris du sabbat à l'exigence de son observance d'une façon accablante et légaliste.

Des règlements supplémentaires pour le sabbat

The Zondervan Pictorial Bible Dictionary, dans son article sur le sabbat, décrit à quel point ces mesures étaient devenues extrêmes au temps du Christ. Le code religieux concernant le sabbat cite « trente-neuf catégories principales d'actions interdites : semer, labourer, moissonner, mettre en gerbes, battre le grain, vanner, nettoyer, moudre, tamiser, pétrir, faire cuire [...] Chacune de ces promulgations principales était discutée et élaborée davantage, pour qu'il y ait, en fait, plusieurs centaines de choses qu'un Juif consciencieux, fidèle à la loi, ne puisse faire le jour du sabbat. Par exemple, l'interdiction de faire un nœud était trop générale, aussi devint-il nécessaire de déclarer quels nœuds étaient interdits et lesquels ne l'étaient pas. En conséquence, il fut établi que les nœuds permis étaient ceux qui pouvaient être défaits d'une seule main [...]

« L'interdiction relative au fait d'écrire le jour du sabbat était plus amplement décrite comme suit : “ Celui qui écrit deux lettres avec sa main droite ou sa main gauche, que ce soit une seule sorte (de lettres) ou deux sortes différentes, [...] est coupable. Également, celui qui écrit sur deux murs qui forment un angle, ou sur les deux tablettes de son livre de comptes, pouvant être lus simultanément, est coupable [...]” ».

Définition du travail

La définition des autorités religieuses à propos du « travail » qui pouvait violer le commandement du sabbat était largement différente de n'importe quelle autre définition du travail. Par exemple, labourer était une catégorie de travail interdit, et peu de gens contesteraient que labourer est un travail difficile. Toutefois, selon l'opinion rabbinique du premier siècle, l'interdiction de labourer pouvait être violée en crachant simplement sur le sol. Le crachat pouvait déranger le sol, ce qui était, aux yeux des rabbins, une forme de labourage ! Les femmes n'avaient pas le droit de se regarder dans un miroir le jour du sabbat, car elles auraient pu voir un cheveu blanc et l'arracher, ce qui aurait constitué un travail.

Porter des chaussures cloutées le jour du sabbat était interdit, car le fait d'avoir des clous signifiait, toujours selon ces autorités religieuses, porter un fardeau inutile. Même marcher sur l'herbe n'était pas permis, car l'herbe pouvait être couchée et coupée, ce qui équivalait à battre, l'un des travaux interdits.

Les dirigeants religieux enseignaient que les habitants d'une mai-

son qui prenait feu le jour du sabbat ne pouvaient pas sortir leurs vêtements pour les sauver des flammes, car c'était porter un fardeau. Cependant, il leur était permis de revêtir toutes les couches possibles de vêtements et ainsi les sortir en les portant ; ceci était acceptable.

C'est dans cette atmosphère religieuse tendue, excessivement critique que Jésus-Christ est venu enseigner et prêcher. Aujourd'hui, d'après ce contexte historique, beaucoup de personnes tirent de fausses conclusions sur la façon dont Jésus considérait le sabbat.

Les auteurs des récits de l'Évangile rapportent de nombreuses confrontations à propos du sabbat, entre Jésus et les dirigeants religieux de son époque. Les guérisons que Jésus opérait le jour du sabbat et ses enseignements sur l'observance du sabbat provoquaient de fréquentes controverses. Un bref aperçu du récit biblique des actions de Jésus et de ses enseignements nous aidera à comprendre comment le Christ considérait le sabbat. Les érudits sont généralement d'accord sur le fait que les Évangiles de Matthieu, Marc et Luc ont été écrits au premier siècle, dans la période des années 50 à 70, environ vingt à quarante ans après que les événements rapportés eurent lieu. Si Jésus-Christ avait eu l'intention de changer, d'abolir ou d'annuler le sabbat, cette intention serait évidente dans les récits historiques de sa vie, relatée par les auteurs de l'Évangile. Comme nous le verrons, il n'y a tout simplement aucune évidence qui confirme ce point de vue.

Jésus prêche le jour du sabbat (Luc 4 : 16-30)

La première référence où mention est faite du sabbat dans la vie de Jésus-Christ est Luc 4 : 16 : « Il (Jésus) se rendit à Nazareth, où il avait été élevé, et, selon sa coutume, il entra dans la synagogue le jour du sabbat. Il se leva pour faire la lecture. »

Cette première mention du sabbat dans l'Évangile, au tout début du ministère du Christ, nous montre que la coutume de Jésus — son activité normale — était d'aller à « la synagogue le jour du sabbat ». Ce n'était pas un fait isolé ; plus tard, il a continué ainsi à enseigner dans la synagogue le jour du sabbat (Marc 6 : 2 ; Luc 13 : 10).

Continuons le récit de Luc : « Il se leva pour faire la lecture, et on lui remit le livre du prophète Ésaïe. L'ayant déroulé, il trouva l'endroit où il était écrit : L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres ; il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la délivrance,

et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libres les opprimés, pour publier une année de grâce du Seigneur. Ensuite, il roula le livre [...] Alors il commença à leur dire : Aujourd'hui cette parole de l'Écriture, que vous venez d'entendre, est accomplie. » (Luc 4 : 17-21.)

Jésus citait Ésaïe 61 : 1-2, que ceux présents dans la synagogue reconnurent comme étant une prophétie des temps messianiques. En disant : « Aujourd'hui cette parole de l'Écriture, que vous venez d'entendre, est accomplie », Jésus affirmait être en train d'accomplir cette prophétie ; il se proclamait le Messie attendu. Jésus continua en comparant son ministère à celui des prophètes Élie et Élisée. Ses auditeurs, comprenant très bien ce que Jésus voulait dire, essayèrent immédiatement de le tuer à cause de cette affirmation, mais il leur échappa (Luc 4 : 23-30).

C'est ici la première mention du sabbat lors de son ministère. Ce jour-là, Jésus-Christ proclama pour la première fois qu'il était le Messie prophétisé — introduisant ainsi sa mission de Sauveur de toute l'humanité. C'était un événement significatif. Nazareth était l'endroit où il avait grandi. En ce jour de sabbat, les gens de Nazareth furent les premiers à entendre qu'il était le Messie. Il leur montrait l'espoir de son règne à venir : l'Évangile, ou la bonne nouvelle, à la fois dans son accomplissement présent et futur.

Jésus fait des guérisons et chasse des démons le jour du sabbat (Luc 4 : 31-39)

Jésus commença immédiatement à se servir du sabbat pour proclamer la venue du royaume de Dieu et pour manifester son pouvoir miraculeux de Messie. « Il descendit à Capernaüm, ville de la Galilée ; et il enseignait, le jour du sabbat. On était frappé de sa doctrine ; car il parlait avec autorité. » (Luc 4 : 31-32.)

Ensuite, Jésus ordonna à un démon de sortir d'un homme, et ceux qui étaient dans la synagogue, « tous furent saisis de stupeur et ils se disaient les uns aux autres : Quelle est cette parole ? Il commande avec autorité et puissance aux esprits impurs, et ils sortent ! » (versets 33-36).

Puis Jésus alla chez Pierre, et il guérit d'une fièvre la belle-mère de Pierre. Finalement, alors que le jour du sabbat tirait à sa fin, « tous ceux qui avaient des malades atteints de diverses maladies les lui amenèrent. Il imposa les mains à chacun d'eux, et il les guérit. Des démons aussi sortirent de beaucoup de personnes, en criant et en disant : Tu es le Fils

Qu'est-ce au juste que le légalisme ?

Dans ce chapitre, nous parlons de l'approche légaliste des autorités religieuses qui accusaient Jésus-Christ de transgresser le sabbat. Mais que signifie le terme « légalisme » ? Certains dictionnaires donnent les définitions suivantes : « Souci de respecter minutieusement la loi », « Conformité stricte, littérale ou excessive à la loi ou à un code religieux ou moral ».

Aujourd'hui, le sens commun donné à ce mot est que toute forme d'observance de la loi biblique est du légalisme et, en conséquence, doit être évitée. Le mot est utilisé de manière péjorative, particulièrement pour viser des pratiques telles que l'observance du sabbat ou l'adhésion aux autres lois données dans l'Ancien Testament.

Cependant, cet usage du mot est incorrect. Ce n'est pas du légalisme que d'obéir aux lois de Dieu de la bonne façon. Être légaliste, c'est mal appliquer les lois divines, d'une façon que Dieu n'avait jamais prévue.

Les interprétations des pharisiens sapaient la loi de Dieu

Les pharisiens, une branche excessivement stricte du judaïsme, dont les interprétations religieuses dominaient la pensée populaire à l'époque du Christ, illustraient bien cela. Ils ajoutaient aux lois de Dieu beaucoup de leurs règles et règlements de conception humaine, ce qui avait pour effet de dénaturer et de mal utiliser les lois divines.

En ajoutant leurs interprétations, ils faussaient à tel point le but originel des lois de Dieu qu'ils les rendaient inefficaces et les annulaient (Matthieu 15 : 6). En suivant les interprétations et les décrets des pharisiens, le peuple ne sui-

vait plus la loi de Dieu (Jean 7 : 19).

Cette conception erronée de la loi de Dieu fit que beaucoup de personnes rejetèrent Jésus-Christ, le Messie promis, bien que cette loi ait annoncé des prophéties à son sujet (Jean 5 : 39-40 ; Luc 24 : 44).

C'est pourquoi le Christ a condamné si vigoureusement la mauvaise compréhension et l'hypocrisie des dirigeants religieux de son époque. Il a enseigné un retour à l'enseignement correct et à la bonne pratique des lois de Dieu, selon leur intention et leur but d'origine ; et il a également enseigné qu'il était le Messie promis.

Paul condamnait la dénaturation de la loi

L'apôtre Paul, lui aussi, a écrit abondamment contre ceux qui dénaturaient la bonne utilisation de la loi de Dieu. Ceci est particulièrement évident dans le livre aux Galates. Le sujet que Paul traite n'est pas l'observance correcte de la loi de Dieu, que lui-même confirme par ailleurs (Romains 3 : 31 ; 7 : 12, 14, 22, 25) ; mais il s'insurge contre l'affirmation selon laquelle la justification (le pardon et la restauration du pécheur à un état de justice) peut être atteinte par la circoncision et la stricte observance de la loi.

Certains faux enseignants (Galates 2 : 4 ; 5 : 10, 12 ; 6 : 12-13) déstabilisaient les Églises de Galatie en insistant, à tort, sur le fait que la circoncision et l'observance de la loi étaient des exigences suffisantes pour la justification et le salut, en dehors de la foi en Jésus-Christ.

Paul condamne cet enseignement erroné, en faisant remarquer que l'obéis-

sance à la loi n'a jamais permis d'accéder à la vie éternelle (Galates 3 : 21). Il met en évidence que la justification — être rendu juste aux yeux de Dieu, et obtenir ainsi l'accès à la vie éternelle — est seulement possible par Jésus-Christ (Galates 2 : 16 ; 3 : 1-3, 10-11, 22 ; 5 : 1-4).

Paul montre clairement que le pardon des péchés exige un sacrifice, et que même la plus stricte observance de la loi ne peut ôter la nécessité de ce sacrifice.

Toutefois, la loi de Dieu demeure la juste norme par laquelle toute l'humanité sera jugée (Jacques 2 : 8, 12). La loi n'est pas annulée ou abolie par la foi en Christ (Romains 3 : 31), comme beaucoup le croient à tort. Au contraire, Paul dit que l'usage convenable de la loi est établi par la foi.

Salomon, en concluant son discours par ces mots : « Crains Dieu et observe ses commandements. C'est là ce que doit faire tout homme » (Ecclésiaste 12 : 15), énonce le but immuable de Dieu pour toute l'humanité. L'apôtre Jean approuve cela en tirant aussi la conclusion que si nous aimons Dieu nous gardons ses commandements (1 Jean 5 : 3).

Christ a dit à la femme surprise en adultère : « Ne pêche plus » (Jean 8 : 11), autrement dit : « Respecte la loi de Dieu ». Au jeune homme riche qui vint lui demander ce qu'il devait faire pour obtenir la vie éternelle, Jésus a répondu : « Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements. » (Matthieu 19 : 17.)

Exemples bibliques de légalisme

Que nous dit la Bible au sujet du légalisme ?

Substituer aux lois de Dieu des lois de conception humaine, comme le faisaient les pharisiens, est du légalisme.

Compter sur l'observance de n'importe quelle loi, au lieu de la foi en Jésus-Christ, pour se rendre juste aux yeux de Dieu est du légalisme.

Si tout ce que l'on considère se résume à l'obéissance à la loi, sans tenir compte de la motivation de plaire à Dieu, d'aimer Dieu et d'aimer son prochain, alors le but de la loi est dénaturé (Matthieu 22 : 36-40 ; Romains 13 : 10), et c'est du légalisme.

Si nous croyons que l'observance de la loi peut nous faire gagner le salut comme récompense, alors nous sommes coupables de légalisme.

L'obéissance technique, ou la stricte obéissance à la lettre précise de la loi, en cherchant des moyens de contourner le but et l'intention prioritaires de celle-ci, est du légalisme.

L'obéissance convenable n'est pas du légalisme

Mais Jésus-Christ et toute la Bible rendent parfaitement clair le fait que l'obéissance convenable à la loi de Dieu n'est pas du légalisme.

Après sa conversion, un chrétien reçoit une meilleure compréhension du but et de l'intention de la loi de Dieu. Il comprend l'importance de la foi en la personne de Jésus-Christ et en son sacrifice. Il lui est donné une compréhension plus complète de la raison de son obéissance. Mais c'est à lui d'obéir. Et ceci n'est pas du légalisme.

Obéir aux commandements bibliques divins, tels que celui de se souvenir du sabbat et de le sanctifier avec l'attitude qui convient, n'est pas du légalisme. Ne laissez personne vous leurrer par une notion fautive, en contradiction avec le commandement même de Jésus-Christ (Matthieu 5 : 19).

de Dieu. Mais il les menaçait et ne leur permettait pas de parler, parce qu'ils savaient qu'il était le Christ » (versets 38-41).

En tant que Sauveur, Jésus comprenait le but du sabbat, il comprenait que c'était un temps parfaitement approprié pour apporter à l'humanité son message de guérison, d'espoir et de rédemption, et pour vivre ce message par ses actions. Même les démons reconnaissaient qu'il était le Messie prophétisé (Messie est la signification de « Christ », Jean 1 : 41). Jésus utilisait le sabbat pour orienter les gens vers lui, le Guérisseur et le Sauveur de l'humanité.

Jésus confronte les pharisiens à propos de certaines actions de ses disciples le jour du sabbat (Matthieu 12 : 1-8 ; Marc 2 : 23-28 ; Luc 6 : 1-5).

Les passages de Matthieu 12, Marc 2 et Luc 6 sont interprétés de façon à sous-entendre que Jésus transgressa le commandement du sabbat. Mais voyons ce qui se passa réellement. D'après le récit de Marc, « il arriva, un jour de sabbat, que Jésus traversa des champs de blé. Ses disciples, chemin faisant, se mirent à arracher des épis. Les pharisiens lui dirent : Voici, pourquoi font-ils ce qui n'est pas permis pendant le sabbat ? » (Marc 2 : 23-24).

Les pharisiens représentaient une branche excessivement stricte du judaïsme et avaient une autorité religieuse considérable au temps du Christ. Ils étaient extrémistes dans leur interprétation de ce qui était permis le jour du sabbat. Leur question pouvait laisser supposer que les disciples travaillaient dur pour récolter du grain le jour du sabbat et qu'ils furent apostrophés par les pharisiens pour avoir transgressé ce jour. Le récit de Luc montre clairement ce que faisaient les disciples : « Il arriva, un jour de sabbat [...], que Jésus traversait des champs de blé. Ses disciples arrachaient des épis et les mangeaient, après les avoir froissés dans leurs mains. » (Luc 6 : 1.) Ils faisaient cela parce qu'ils avaient faim (Matthieu 12 : 1), et non parce qu'ils moissonnaient le champ.

Pas une violation du commandement du sabbat

Leurs actions étaient parfaitement acceptables selon les lois que Dieu avait données à la nation d'Israël. En fait, Dieu avait expressément donné la permission de cueillir des poignées de grain dans le champ de quelqu'un d'autre (Deutéronome 23 : 25). Dieu avait même dit à son peuple de laisser des parties de champs non moissonnées, afin que les pauvres et les voyageurs puissent manger ce qui restait (Lévitique 19 :

9-10 ; 23 : 22).

Les disciples marchaient dans le champ, et en marchant ils cueillaient des épis, les froissaient dans leurs mains pour enlever la balle, et mangeaient les grains. Les pharisiens, parmi les plus stricts dans leurs règlements sur le sabbat, considéraient que les actions des disciples étaient celles de « moissonner » et « battre » ; ces deux choses faisaient partie des trente-neuf catégories de travaux interdits ce jour-là. Bien que ces actions ne violaient pas le commandement du sabbat de Dieu, elles violaient les règlements humains des pharisiens. Les pharisiens estimaient que les disciples faisaient « ce qui n'est pas permis pendant le sabbat » et les critiquaient à cause de cela.

La loi tient compte de la miséricorde

Jésus a fait remarquer que le roi David et ses hommes affamés, alors qu'ils fuyaient les armées du roi Saül, reçurent du pain que seuls les sacrificateurs avaient normalement le droit de manger ; toutefois ils furent innocents aux yeux de Dieu (Marc 2 : 25-26). Il a également fait remarquer que même les sacrificateurs, dans leur service du temple de Dieu, travaillaient le jour du sabbat en conduisant les services du culte et en faisant les sacrifices, mais Dieu ne les considérait pas coupables (Matthieu 12 : 5).

Dans ces deux exemples, l'esprit et l'intention de la loi ne furent pas transgressés ; et Dieu a spécialement autorisé ces deux actions pour un plus grand bien, selon les paroles mêmes du Christ. Celui-ci a mis l'accent sur le fait que la loi de Dieu tient compte de la miséricorde, et que les pharisiens avaient vraiment tort de mettre leurs règlements sévères et humains au-dessus de tout, y compris au-dessus de la miséricorde.

Jésus a montré que, à cause de leur point de vue déformé, les pharisiens avaient en fait dénaturé les choses. « *Le sabbat a été fait pour l'homme*, et non l'homme pour le sabbat », a-t-il affirmé. À cause de leur point de vue étroit et légaliste sur le sabbat, le septième jour de la semaine était devenu une épreuve pesante avec des centaines de règles et de règlements concernant ce qui était permis ce jour-là et ce qui ne l'était pas.

Toutefois, Jésus a mis en évidence le but réel de ce jour, prévu dès son origine, à savoir que Dieu a créé ce jour pour être une bénédiction, un véritable temps de repos de nos activités habituelles, plutôt qu'un fardeau démesuré. Il devait être un temps de réjouissance, pas d'endurance.

De plus, Jésus a affirmé que le sabbat a été créé pour toute l'humanité, pas seulement pour la nation d'Israël.

L'enseignement de Jésus dans ces versets est ainsi résumé au mot « *Sabbath* », dans *The Anchor Bible Dictionary*, Volume 5, édité par David Nil Fermant, pages 855 et 856 : « Parfois, on interprète que Jésus a aboli ou suspendu le commandement du sabbat, en se basant sur les controverses provoquées par les guérisons faites le jour du sabbat, ou par d'autres actions. Une analyse soigneuse des passages respectifs ne donne pas crédit à cette interprétation. L'action des disciples, cueillir des épis de blé le jour du sabbat, est particulièrement importante concernant cette question. Jésus fait une déclaration fondamentale [...] : "Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat." (Marc 2 : 27.) L'action des disciples de cueillir du blé enfreignait la *halakhah* rabbinique de la casuistique minutieuse où il était interdit de moissonner, de battre le blé, de vanner, et de moudre le jour du sabbat.

« [...] Jésus réforme le sabbat en le restaurant à la juste place qu'il doit tenir dans la création où il a été établi pour toute l'humanité, et non pas spécialement pour Israël comme le proclame le judaïsme normatif [...] Lors de la création, c'était la volonté de Dieu que le sabbat ait pour but d'apporter la bénédiction et de servir l'humanité par le repos. »

Dans cet exemple, nous voyons que Jésus-Christ comprenait et expliquait la véritable intention du sabbat : à savoir, qu'il a été créé pour être un jour de repos des occupations habituelles, une bénédiction et un bienfait pour tous les hommes.

Une autre guérison pendant le sabbat (Matthieu 12 : 9-14 ; Marc 3 : 1-6 ; Luc 6 : 6-11)

Immédiatement après cette controverse avec les pharisiens, soulevée par le fait que les disciples avaient cueilli du blé le jour du sabbat, les récits de l'Évangile rapportent que Jésus se trouva confronté de nouveau à ce qui était légalement permis le jour du sabbat, et ce qui ne l'était pas. Les règlements des pharisiens allaient jusqu'à interdire d'apporter de l'aide à un malade le jour du sabbat, sauf si la vie de la personne était menacée !

Dans la synagogue, un jour de sabbat, Jésus rencontra un homme qui avait la main desséchée et atrophiée : un lourd handicap, mais qui ne mettait pas la vie de l'homme en danger. « Lève-toi, là au milieu », dit Jésus à l'homme (Marc 3 : 3). Jésus, en colère et affligé de voir que ceux

qui l'observaient avaient l'esprit insensible et endurci, et qu'ils ne pouvaient saisir l'intention la plus fondamentale de la loi de Dieu, leur demanda : « Est-il permis, le jour du sabbat, de faire du bien ou de faire du mal, de sauver une personne ou de la tuer ? »

Incapables de répondre, ou ne voulant pas le faire, ils gardèrent le silence. Devant la synagogue entière, Jésus guérit la main de l'homme : « et sa main fut guérie ». Loin de se réjouir de cette bénédiction accordée à l'homme, « les pharisiens sortirent, et aussitôt ils se consultèrent avec les hérodiens sur les moyens de le faire périr » (versets 4-6).

Au lieu d'apprendre une leçon spirituelle primordiale, concernant à la fois l'intention et le but du sabbat et du ministère de Jésus-Christ, les pharisiens étaient furieux contre Jésus qui ignorait leurs directives strictes. Au lieu de comprendre le message de miséricorde et de compassion, ils conspiraient pour tuer le Messager.

Loin d'annuler le sabbat, Jésus a démontré que le sabbat est le moment approprié pour donner aide et réconfort à ceux qui en ont besoin. Le commandement du sabbat n'instruisait pas les gens sur ce qu'ils devaient faire ce jour-là, mais seulement sur ce qu'ils ne devaient pas faire. Jésus a mis en évidence ce qui est acceptable pour Dieu : « Il est donc permis (dans les limites de la loi de Dieu) de faire du bien les jours de sabbat », a-t-il déclaré (Matthieu 12 : 12).

Le légalisme pharisien était allé bien au-delà du commandement divin disant de ne pas travailler, et il avait créé une myriade de règles restreignant les bases mêmes de l'activité humaine — ce que Dieu n'avait jamais voulu. Toutefois, même les règlements des pharisiens permettaient des cas d'urgence, comme retirer une brebis d'une fosse le jour du sabbat (verset 11). Jésus a déclaré que le sabbat est un jour où l'on peut et où l'on doit faire du bien.

Certains opposants à l'observance du sabbat considèrent la déclaration du Christ, disant qu'il est « permis de faire du bien les jours de sabbat », comme mettant fin à toute distinction de jours pour le repos ou pour d'autres buts religieux. Cependant, conclure que Jésus a annulé le caractère unique du sabbat en enseignant qu'il est permis de faire du bien ce jour-là, nous amène à supposer qu'à l'origine, il n'était pas *per-mis* de faire du bien ce jour-là. Ce n'est évidemment pas le cas. Comme l'a souvent dit Jésus, quand il réprimandait ceux qui le critiquaient, faire du bien est particulièrement permis le jour du sabbat (Matthieu 12 : 12 ; Marc 3 : 4 ; Luc 6 : 9). Le sabbat est un jour donné par Dieu pour le

repos et l'observance religieuse, mais il n'exclut pas de faire du bien.

Les actes de guérison de Jésus, le jour du sabbat, préfiguraient également quelque chose de plus grand : les guérisons miraculeuses encore à venir dans les temps messianiques. Ésaïe a prophétisé cette époque : « Alors s'ouvriront les yeux des aveugles, s'ouvriront les oreilles des sourds ; alors le boiteux sautera comme un cerf, et la langue du muet éclatera de joie. » (Ésaïe 35 : 5-6.)

Les actions du Sauveur le jour du sabbat sont un rappel de ce temps de paix, de restauration et de guérison pour toute l'humanité, dans un temps à venir.

Jésus guérit une femme infirme le jour du sabbat (Luc 13 : 10-17)

Luc rapporte un autre incident survenu lors d'une guérison faite par Jésus à la synagogue, le jour du sabbat. Il guérit une personne atteinte d'une maladie chronique, « une femme possédée d'un esprit qui la rendait infirme depuis dix-huit ans ; elle était courbée, et ne pouvait pas du tout se redresser » (Luc 13 : 11). Lui disant de s'approcher, il lui imposa les mains, et « à l'instant elle se redressa, et glorifia Dieu » (versets 12-13).

Sachant que Jésus venait tout juste de violer l'interdiction étroite et restrictive d'apporter de l'aide à une personne malade, à moins que sa vie ne soit menacée, la foule attendait de voir ce qui allait arriver. Les gens n'eurent pas longtemps à attendre. « Mais le chef de la synagogue, indigné de ce que Jésus avait opéré cette guérison un jour de sabbat, dit à la foule : Il y a six jours pour travailler ; venez donc vous faire guérir ces jours-là, et non pas le jour du sabbat. » (Verset 14.)

Jésus-Christ n'était pas d'accord avec cette attitude. « Hypocrites ! lui répondit le Seigneur, est-ce que chacun de vous, le jour du sabbat, ne détache pas de la crèche son bœuf ou son âne, pour le mener boire ? Et cette femme, qui est une fille d'Abraham, et que Satan tenait liée depuis dix-huit ans, ne fallait-il pas la délivrer de cette chaîne le jour du sabbat ? Tandis qu'il parlait ainsi, tous ses adversaires étaient confus, et la foule se réjouissait de toutes les choses glorieuses qu'il faisait. » (Versets 15-17.)

Jésus a souligné ici que le sabbat représente un temps de libération, de délivrance de l'esclavage. Il nous aide ainsi à comprendre l'intention de Dieu quant à l'observance du sabbat. Même les règlements stricts des pharisiens permettaient de nourrir et d'abreuver les animaux le jour du

sabbat. Si prendre soin des besoins fondamentaux de la vie des animaux ne transgresse pas le quatrième commandement, alors, combien une guérison le jour du sabbat ne représente-t-elle pas une plus grande « libération » !

L'exemple de Jésus nous rappelle que le sabbat est un temps opportun pour rendre visite aux malades et aux personnes âgées, en les aidant à célébrer ce jour comme un temps de liberté. Comme Jésus l'a proclamé auparavant, il est venu « pour proclamer aux captifs la délivrance, [...] pour renvoyer libres les opprimés » (Luc 4 : 18), faisant ainsi référence à la liberté glorieuse, à la délivrance de l'esclavage spirituel, ce qui sera une caractéristique de son règne futur en tant que Messie.

Jésus guérit un homme le jour du sabbat (Luc 14 : 1-6)

Le passage suivant où il est fait mention du sabbat lors du ministère du Christ se trouve dans Luc 14. Cette fois-ci, l'incident n'eut pas lieu dans la synagogue, mais chez un pharisien éminent, chez qui Jésus était allé partager un repas le jour du sabbat.

Un homme ayant un problème chronique de santé se présenta devant lui. « Est-il permis, ou non, de faire une guérison le jour du sabbat ? », demanda ostensiblement Jésus aux docteurs et aux pharisiens. Personne ne répondit. Jésus guérit l'homme, qui laissa promptement l'assemblée où régnait une atmosphère de malaise (versets 2-4).

« Lequel de vous, si son fils ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retirera pas aussitôt, le jour du sabbat ? », demanda Jésus.

Ils ne purent lui répondre (versets 5-6). Les enseignants religieux juifs avaient débattu de telles questions pendant des années, et eux-mêmes reconnaissaient que le commandement de se reposer ne permettait pas d'ignorer les situations d'urgence dans lesquelles la vie était en jeu.

Jésus estimait que, lorsqu'une occasion de soulager la souffrance se présentait, cette opportunité devait être saisie. Le commandement de Dieu sur le sabbat n'a jamais eu pour intention d'interdire de faire du bien ce jour-là. Jésus connaissait bien le cœur et le fondement de la loi de Dieu : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (Lévitique 19 : 18.) Jacques et Paul comprenaient tous deux que l'amour était l'intention et l'accomplissement de la loi de Dieu (Jacques 2 : 8 ; Galates 5 : 14).

L'exemple de Jésus montre que chaque jour doit être vécu selon l'esprit et le but de la loi de Dieu, qui est amour.

Jésus guérit un homme invalide le jour du sabbat (Jean 5 : 1-18)

Jean 5 ajoute une dimension supplémentaire aux activités du Christ le jour du sabbat, en rapportant une guérison qui a eu lieu ce jour-là et qui n'est pas mentionnée dans les autres Évangiles. Dans cet exemple, nous voyons Jésus guérir un homme invalide depuis trente-huit ans. « Lève-toi, lui dit Jésus, prends ton lit, et marche. » (Jean 5 : 8.)

L'homme, instantanément guéri, prit le lit sur lequel il était couché et s'en alla ; mais il fut accusé par d'autres Juifs de porter son lit. « C'est le sabbat ; il ne t'est pas permis d'emporter ton lit », le prévirent-ils (verset 10). « Celui qui m'a guéri m'a dit : Prends ton lit, et marche », répondit-il.

Après avoir compris que c'était Jésus qui avait accompli la guérison et dit à l'homme de porter son lit, ils « poursuivaient Jésus, parce qu'il faisait ces choses le jour du sabbat » (verset 16). Leur façon de considérer le sabbat était si déformée qu'ils accordaient plus d'attention à leurs règles mesquines à propos de ce qu'il ne fallait pas porter le jour du sabbat, plutôt que de reconnaître la merveilleuse guérison d'un homme affligé pendant trente-huit ans !

La réponse de Jésus à ses accusateurs lui reprochant d'avoir transgressé le sabbat attisa leur colère. « Mon Père agit jusqu'à présent ; moi aussi, j'agis », leur dit-il. « À cause de cela, les Juifs cherchaient encore plus à le faire mourir, non seulement parce qu'il violait le sabbat, mais parce qu'il appelait Dieu son propre Père, se faisant lui-même égal à Dieu. » (Versets 17-18.)

Ce qu'il avait transgressé n'était pas le commandement du sabbat de Dieu, mais les règlements restrictifs des pharisiens, concernant ce qu'ils pensaient être permis le jour du sabbat. Jésus-Christ ne pouvait pas avoir transgressé le sabbat, puisqu'il avait auparavant prononcé une malédiction sur « celui [...] qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même » (Matthieu 5 : 19).

Mais que voulait dire le Christ par ses paroles : « Mon Père agit jusqu'à présent ; moi aussi, j'agis » ? *The Life Application Bible* commente ainsi ce verset : « Si Dieu avait arrêté tout travail le jour du sabbat, la nature aurait sombré dans le chaos, et le péché aurait envahi le monde.

Genèse 2 : 2 dit que Dieu s'est reposé le septième jour, mais cela ne peut signifier qu'il a cessé de faire le bien. Jésus voulait enseigner que lorsque l'occasion de faire le bien se présente, il ne faut pas l'ignorer, même le jour du sabbat. »

Dieu a fait du sabbat un jour de repos *pour l'humanité*, pas pour lui-même. Le septième jour, il s'est reposé de son œuvre de création du monde, pour nous montrer que nous devons aussi nous reposer de notre travail habituel. Mais il est un certain travail que Dieu accomplit sans relâche. Nuit et jour, sept jours par semaine, il travaille pour amener l'humanité à entrer dans son royaume. Il œuvre pour aider les gens à croître spirituellement le jour du sabbat. Il travaille constamment pour créer des relations étroites, personnelles avec son peuple. Selon les récits de l'Évangile, Jésus guérissait plus de gens le jour du sabbat que lors de n'importe quel autre jour. Il enseignait et prêchait le jour du sabbat.

En agissant ainsi, péchait-il ? Non. Ses activités faisaient partie de l'œuvre de Dieu, pour aider les gens à comprendre et à entrer finalement dans le royaume de Dieu ; et cela était parfaitement acceptable pour Dieu.

La circoncision et le sabbat (Jean 7 : 21-24)

Dans Jean 7 : 24, Jésus a résumé ce qui aurait dû être évident pour ceux qui critiquaient ses guérisons le jour du sabbat : « Ne jugez pas selon l'apparence, mais jugez selon la justice. » Le point de vue étroit et intolérant des pharisiens mettait l'accent sur l'apparence, plus que sur toute autre chose. Jésus leur reprochait d'insister sur les choses physiques, alors qu'ils négligeaient des questions importantes, telles que la justice, la miséricorde et la foi (Matthieu 23 : 23).

Pour illustrer les points de vue extrémistes des pharisiens, Jésus utilisa l'exemple de la circoncision. Il fit remarquer que la circoncision, un signe de l'alliance entre Dieu et la nation d'Israël, pouvait être réalisée le jour du sabbat sans pour autant le transgresser. Et si cette modification de l'une des 248 parties du corps (selon le calcul juif) pouvait être faite le jour du sabbat, il argumenta : « Pourquoi vous irritez-vous contre moi de ce que j'ai guéri un homme tout entier le jour du sabbat ? » (Jean 7 : 22-23.)

Leur inconsistance en permettant le rituel de la circoncision, alors qu'ils annulaient la miséricorde envers ceux qui avaient besoin d'être guéris, était un mépris cynique de l'intention de la loi de Dieu. « Ne

jugez pas selon l'apparence, mais jugez selon la justice », fut la mise en garde de Jésus à l'égard de ses détracteurs (verset 24).

Au lieu de soutenir la loi de Dieu par les règles et les règlements qu'ils y avaient ajoutés, les Juifs avaient une vue déformée des commandements de Dieu. Ils étaient en fait amenés à transgresser la loi, selon Jésus (Matthieu 23 : 3, 28 ; Marc 7 : 6-9). « Et nul de vous n'observe la loi », leur dit-il (Jean 7 : 19), en leur reprochant leur interprétation faussée de la loi de Dieu. Ils n'observaient pas la loi correctement, mais Jésus en a restauré la bonne compréhension et la bonne pratique.

Jésus guérit un homme aveugle le jour du sabbat (Jean 9 : 1-34)

Jésus utilisa l'incident de la guérison d'un aveugle le jour du sabbat pour proclamer, par deux fois, sa qualité de Messie. Il parla à ses disciples et dit : « Il faut que je fasse, tandis qu'il est jour, les œuvres de celui qui m'a envoyé [...] Pendant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde. » (Jean 9 : 4-5). Puis il guérit l'homme de sa cécité.

Les pharisiens rattrapèrent l'homme qui venait d'être guéri, l'interrogèrent et l'intimidèrent. « Cet homme (Jésus) ne vient pas de Dieu, car il n'observe pas le sabbat », fut leur argument (verset 16). L'homme répliqua : « Il m'a ouvert les yeux [...] Si cet homme ne venait pas de Dieu, il ne pourrait rien faire. » (Versets 30, 33.)

En colère, parce que leur autorité était mise en doute et leur opinion contestée, « ils le chassèrent », en excluant l'homme de la synagogue (verset 34). Il fut condamné comme hérétique, coupé de tout lien avec sa famille et ses amis.

Jésus chercha l'homme. « Il lui dit : Crois-tu au Fils de Dieu ? Il répondit : Et qui est-il, Seigneur, afin que je croie en lui ? Tu l'as vu, lui dit Jésus, et celui qui te parle, c'est lui. » L'homme accepta alors Christ comme le Fils de Dieu. De tout cela, Jésus dit : « Je suis venu dans ce monde pour un jugement, pour que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles. » (Versets 35-39.)

À nouveau, Jésus a mis en évidence qu'il était le Messie, le Fils même de Dieu. Lors de cet incident, et comme il l'avait fait de nombreuses fois le jour du sabbat, il a encore donné un enseignement concernant son œuvre de rédemption pour l'humanité.

Jésus a-t-il changé la loi ?

Ces récits résument les activités précises du Christ le jour du sabbat, telles qu'elles sont rapportées dans les quatre Évangiles. Comme nous l'avons dit auparavant, certains voient dans ces versets seulement ce qu'ils veulent voir — de prétendues preuves selon lesquelles Jésus a transgressé le quatrième commandement. Toutefois, comme les Écritures le montrent vraiment, Jésus n'a pas fait une telle chose. Ce que Jésus combattait, c'était les règlements malavisés et restrictifs que les chefs religieux avaient édictés sur le sabbat, mais il n'a jamais transgressé les commandements de Dieu. S'il avait agi ainsi, il aurait péché (1 Jean 3 : 4). Or Jésus n'a jamais péché. Il a vécu une vie sans péché, afin d'être notre sacrifice parfait, le Sauveur de toute l'humanité (1 Pierre 2 : 22 ; Éphésiens 5 : 2 ; 1 Jean 4 : 14).

Cela aurait été inconcevable pour Jésus de désobéir aux commandements de Dieu. Il a dit de lui-même : « Le Fils ne peut rien faire de lui-même, il ne fait que ce qu'il voit faire au Père ; et tout ce que le Père fait, le Fils le fait pareillement. » (Jean 5 : 19.)

Que faisait Jésus ? Selon ses propres paroles, il faisait exactement ce que le Père faisait. Pourtant, certains pensent à tort qu'il est venu pour annuler la loi sainte de Dieu et la supprimer en tant que règle d'instruction et de conduite pour l'humanité.

« Je ne puis rien faire de moi-même : d'après ce que j'entends, je juge ; et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé », disait Jésus (Jean 5 : 30). La motivation de Jésus-Christ était de plaire au Père. Ce que Dieu voulait était ce qui importait le plus pour Jésus.

« Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre », disait-il à ses disciples (Jean 4 : 34). C'était sa motivation, sa raison de vivre : faire la volonté de Dieu le Père. Par son enseignement les jours de sabbat durant son ministère terrestre, Christ a révélé la volonté de Dieu et a montré sa détermination à accomplir l'œuvre de Dieu, malgré l'opposition et la persécution qui aboutirent finalement à sa torture et à sa mort cruelles.

L'affirmation claire de Jésus-Christ

Jésus lui-même a clairement démenti toute intention de changer ou d'abolir le sabbat, ou toute autre partie de la loi de Dieu. « Ne croyez pas

que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. » (Matthieu 5 : 17.)

Le mot grec *pleroo*, traduit par « accomplir », signifie « rendre complet », « remplir entièrement », « réaliser dans tous les détails », « rendre parfait » ou « achever jusqu'à la fin » (« *Fulfill* », *Thayer's Greek Lexicon*). En d'autres termes, Jésus a dit qu'il est venu pour compléter la loi et la rendre parfaite. Comment ? En montrant l'intention et l'application spirituelles de la loi de Dieu. Ce qu'il a voulu dire est mis en évidence dans la suite du chapitre, où il a montré l'intention spirituelle de certains commandements.

Certaines personnes déforment la signification du mot « accomplir » en faisant dire à Jésus : « Je ne suis pas venu pour abolir la loi, mais pour y mettre fin en l'accomplissant. » Ceci est tout à fait incohérent par rapport aux propres paroles du Christ. Dans la suite du chapitre, il a montré que l'application spirituelle de la loi la rend encore plus difficile à observer, et non pas qu'elle a été annulée ou qu'elle n'est plus nécessaire.

Jésus a clairement exprimé qu'il n'a rien aboli de la loi de Dieu : « Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. » (Verset 18.) Dans ce verset, un autre mot grec est utilisé pour « accomplir » : *ginomai*, signifiant « arriver » (*Thayer's*). C'est seulement après que tout ce qui est nécessaire serait arrivé que la loi de Dieu cesserait d'exister. Telle est l'affirmation du Christ.

Pour empêcher toute mauvaise compréhension éventuelle, il a averti ceux qui essaieraient d'abolir la loi de Dieu : « Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. » (Verset 19.)

En expliquant, en développant et en exemplifiant la loi de Dieu, Jésus a accompli une prophétie messianique, que nous trouvons dans Ésaïe 42 : 21 : « L'Éternel a voulu, pour le bonheur d'Israël, publier une loi grande et magnifique. » Le mot hébreu *higdil*, traduit par « magnifique » signifie littéralement « magnifier, rendre grand » (« *Magnify* », *Brown-Driver-Briggs Hebrew-English Lexicon*). C'est ce que Jésus-Christ a exactement fait, en montrant la portée et le but réels du repos du

sabbat de Dieu.

Suivre l'exemple de Jésus

Lorsqu'on lui a demandé : « Quel est le premier de tous les commandements ? », Jésus-Christ a répondu : « Voici le premier : Écoute, Israël, le Seigneur, notre Dieu, est l'unique Seigneur ; et : Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et de toute ta force. » (Marc 12 : 28-30.)

Dans ce passage, le Christ a réaffirmé le plus grand commandement de l'Ancien Testament (Deutéronome 6 : 4-5). Ceux qui observent le sabbat biblique s'efforcent d'obéir à ce commandement, en mettant Dieu en premier dans leur vie et en gardant son commandement du sabbat. Ils suivent également l'instruction de Jésus, qui a dit : « Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime [...]. » (Jean 14 : 21.)

Jésus-Christ est notre Seigneur et notre Maître (Philippiens 2 : 9-11). Il a aussi proclamé qu'il est « maître même du sabbat » (Marc 2 : 28). Aussi devrions-nous suivre son exemple en observant le sabbat — et tous les commandements de Dieu —, comme il l'a enseigné et vécu.

Le sabbat a-t-il été changé dans le Nouveau Testament ?

« La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. » (Romains 7 : 12.)

Nous avons vu que Jésus-Christ n'a pas changé le jour du sabbat de Dieu. Au contraire, tout au long de son ministère, il a précisé le but et l'intention véritables du sabbat. Il a souvent montré, particulièrement par ses enseignements et ses actions lors de ce jour, que le sabbat préfigure l'âge messianique à venir qui sera une époque de guérison, de liberté et de restauration pour toute l'humanité.

Jésus observait le sabbat. Manifestement, au moment de sa mort, ses plus proches disciples l'observaient aussi, car ils attendirent la fin du sabbat pour préparer le corps de Jésus (Matthieu 28 : 1 ; Marc 16 : 1-2 ; Luc 23 : 56 ; 24 : 1). Cinquante jours après la résurrection du Christ, nombreux furent les disciples qui s'assemblèrent le jour de la Pentecôte, l'un des sept sabbats annuels (ou fêtes) observés tout comme le sabbat hebdomadaire (Lévitique 23 : 1-44). Ce jour-là, l'Église du Nouveau Testament fut instituée par la venue du Saint-Esprit (Actes 2 : 1-4). Nous ne voyons la preuve d'aucun changement au moment de la mort et de la résurrection du Christ ; au contraire, nous constatons que ses disciples continuèrent d'observer les sabbats tout comme lui-même l'avait fait.

Si le sabbat, ou toute autre partie de la loi de Dieu, avait été aboli ou modifié dans l'Église primitive, nous trouverions des preuves évidentes

dans les écrits du Nouveau Testament. Après tout, les livres du Nouveau Testament ont été rédigés sur plusieurs décennies au premier siècle de notre ère, jusqu'aux années 90, plus de soixante ans après la mort et la résurrection de Jésus.

Paul a-t-il aboli le sabbat ?

Beaucoup de ceux qui soutiennent que le sabbat a été aboli dans le Nouveau Testament fondent leur opinion sur les écrits de l'apôtre Paul. Mais est-ce correct ? Trois passages sont communément cités pour prouver cette affirmation : Romains 14 : 5-6 ; Colossiens 2 : 16-17 ; Galates 4 : 9-10.

Un principe essentiel à la compréhension de la Bible est de considérer chaque verset dans son contexte : dans le contexte immédiat de ce qui est examiné, et aussi dans le contexte social et historique plus général, qui influença l'auteur et son audience au moment de la rédaction. Examinons chacun de ces versets dans leur contexte et voyons si Paul a vraiment annulé ou aboli l'observance du sabbat.

Considérons d'abord les déclarations de Paul lui-même à propos de la loi de Dieu. Plus de vingt-cinq ans après la mort de Jésus-Christ, il a écrit dans Romains 7 : 12 : « La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. » Dans Romains 2 : 13, il a déclaré : « Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés. » Dans Romains 7 : 22, il a dit : « Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur. »

Beaucoup supposent qu'à partir du moment où on a la foi en Jésus-Christ, il n'est plus nécessaire d'observer la loi. Paul a lui-même abordé ce concept dans Romains 3 : 31 : « Annulons-nous (grec *katargeo*, signifiant "détruire" ou "abolir") donc la loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons (grec *histemi*, signifiant "ériger" ou "dresser") la loi. » Paul a déclaré que la foi n'abolit pas la loi ; au contraire, elle l'établit et la soutient.

Actes 24 rapporte la défense de Paul devant le gouverneur romain Félix. Aux dirigeants religieux juifs qui l'accusaient de dissension et de sédition, Paul a répondu qu'il servait « le Dieu de mes pères [...], croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes » (verset 14).

Deux ans plus tard, il s'est à nouveau défendu contre de telles récriminations, mais cette fois devant un autre gouverneur romain, Festus.

« Je n'ai rien fait de coupable, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César », a-t-il répondu à toutes les accusations portées contre lui (Actes 25 : 8).

Ici, quelque vingt à trente années après la mort de Jésus-Christ, Paul a déclaré qu'il croyait « tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes » (termes utilisés pour désigner l'Ancien Testament) et qu'il n'avait rien fait contre la loi.

À la lumière de ces déclarations précises, on devrait pouvoir s'attendre à trouver des instructions tout aussi précises concernant l'abolition du sabbat, si telles étaient la compréhension et l'intention de Paul. Mais est-ce le cas ?

Tous les jours d'adoration sont-ils semblables ? (Romains 14 : 5-6)

Dans Romains 14 : 5-6, Paul a écrit : « Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction. Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâces à Dieu ; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâces à Dieu. »

Certaines personnes pourraient déduire de cette déclaration que Paul est en train de dire que le jour choisi pour se reposer et adorer importe peu, du moment que l'on a « en son esprit une pleine conviction » et que l'on « agit ainsi pour le Seigneur ». Cela veut-il dire que le sabbat n'est pas différent des autres jours, ou que nous sommes libres de choisir le jour que nous voulons observer ?

Pour en arriver à une telle conclusion, il faudrait lire dans le verset ce qu'il ne dit pas, car le sabbat n'est mentionné nulle part ici. En fait, on ne trouve aucune mention du mot sabbat, ni aucune indication précise quant à son observance dans toute l'épître. Dans ce verset, il est simplement fait référence à des « jours », et non au sabbat ou à d'autres jours de repos et d'adoration commandés par Dieu.

Souvenons-nous que Paul a déjà dit dans cette épître : « La loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon » (Romains 7 : 12) ; « Ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés » (Romains 2 : 13) ; et « Je prends plaisir à la loi de Dieu » (Romains 7 : 22). S'il voulait dire ici que l'observance du sabbat n'a plus d'importance, une telle affirmation serait en totale contradiction avec les autres déclarations de cette même lettre.

De quels jours Paul parlait-il ?

Quels sont les jours dont Paul parlait ? Pour le découvrir, il faut tenir compte du contexte.

Paul écrivait à l'Église de Rome qui était composée à la fois de croyants juifs et de croyants gentils. Dans les versets 2 et 3, Paul parle du végétarisme (« Tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes »), et il continue sur ce sujet au verset 6 (« Celui qui mange [...] celui qui ne mange pas »).

Le passage en question qui traite des jours se trouve aux versets 5 et 6, entre les références à la consommation de viande et au végétarisme des versets 2, 3 et 6. Il n'y a aucun lien biblique entre l'observance du sabbat et le végétarisme. Présumer que Paul se réfère ici au sabbat nécessite donc de sortir ces versets de leur contexte.

« L'étroite relation du contexte avec le fait de manger suggère que Paul pense à un jour spécial mis à part pour festoyer ou pour jeûner. » (Everett F. Harrison, *The Expositor's Bible Commentary*, Vol. 10, p. 146.) Il est évident que Paul parlait de jours romains ou d'autres jours spéciaux lors desquels la coutume était de festoyer, de jeûner ou de s'abstenir de certaines nourritures.

Le contexte nous montre que certains membres de la congrégation mangeaient de la viande, et que d'autres n'en mangeaient pas. Les végétariens étaient probablement des membres qui « craignaient de manger (sans le savoir) de la viande sacrifiée aux idoles, ou impure d'une manière ou d'une autre selon le cérémonial d'usage (ce qui pouvait facilement arriver dans une ville telle que Rome), et qui s'abstenaient donc complètement de manger de la viande » (W.J. Conybeare et J.S. Howson, *The Life and Epistles of St. Paul*, p. 530).

Dans 1 Corinthiens 8, Paul aborde le sujet de la consommation de viande qui avait peut-être été sacrifiée aux idoles et qui pouvait donc être jugée impropre à la consommation par certains membres. Dans ce chapitre, il démontre que toute association de nourriture à des activités idolâtres n'avait aucun rapport avec le fait que cette nourriture soit propre ou non à la consommation.

Il semble probable que Paul aborde le même problème dans les deux congrégations, c'est-à-dire de savoir si oui ou non les membres devaient éviter les viandes qui auraient pu être associées à des pratiques idolâtres. Une indication de cela peut être vue dans Romains 14 : 14 où Paul fait référence à des viandes « impures ». Plutôt que d'utiliser le mot grec

Le dimanche était-il le jour d'adoration du Nouveau Testament ?

Trois passages des Écritures ont conduit certaines personnes à croire que le dimanche était le jour de repos et d'adoration de l'Église du Nouveau Testament. Examinons brièvement chacun de ces passages pour voir si cela est vrai.

Un passage souvent cité pour justifier le dimanche comme jour d'adoration est Apocalypse 1 : 10, où Jean dit : « Je fus saisi par l'Esprit au jour du Seigneur... » Certains pensent que cela signifie que Jean adorait le dimanche et qu'il eut la vision ce jour-là. Mais nulle part, la Bible ne définit le « jour du Seigneur » comme étant le premier jour de la semaine. Il en serait autrement si l'Église avait observé le dimanche depuis des années, comme certains l'affirment.

Si cela fait allusion à un jour de la semaine, nous devrions conclure que Jean veut parler du septième jour, puisque Jésus a dit qu'il est le « maître même (le Seigneur) du sabbat » (Marc 2 : 28), pas d'un autre jour de la semaine.

Toutefois, le contexte de la vision de Jean montre que Jean ne fait pas du tout allusion à un jour de la semaine. En réalité, il écrit que la vision l'avait transporté dans un temps futur, que la Bible appelle ailleurs le « jour du Seigneur », le « jour du Seigneur Jésus-Christ », ou le « jour du Seigneur Jésus » (Jérémie 46 : 10 ; Actes 2 : 20 ; 1 Corinthiens 1 : 8 ; 5 : 5 ; 2 Corinthiens 1 : 14 ; 1 Thessaloniens 5 : 2 ; 2 Thessaloniens 2 : 2 ; 2 Pierre 3 : 10).

Ces expressions ne parlent pas d'un jour spécifique. Mais elles se réfèrent plutôt aux événements qui accompagneront

le retour de Jésus-Christ lorsque, à la fin des temps, il interviendra personnellement et directement dans les affaires humaines. Ainsi donc, ces expressions indiquent la fin d'une époque de gouvernement par l'homme et le commencement du gouvernement de Jésus-Christ. Ceci est le thème du livre de l'Apocalypse et du « jour du Seigneur » que Jean a eu en vision.

Rompre le pain le dimanche ?

Un autre passage des Écritures qui, selon certains, montrerait que l'Église du Nouveau Testament observait le dimanche est Actes 20 : 7 : « Le premier jour de la semaine, nous étions réunis pour rompre le pain. Paul, qui devait partir le lendemain, s'entretenait avec les disciples, et il prolongea son discours jusqu'à minuit. »

Certains pensent que « rompre le pain » se réfère au pain et au vin de la Pâque du Nouveau Testament et représente, par conséquent, un service religieux du premier jour de la semaine. Toutefois, rompre le pain ne fait pas allusion à un service religieux, mais au partage de pains plats, pris lors d'un repas. Cette expression « veut dire partager de la nourriture, et elle est utilisée lorsqu'on mange, comme lors d'un repas... Les lecteurs (des lettres et manuscrits d'origine du Nouveau Testament) ne pouvaient avoir d'autre idée ou signification à l'esprit » (E.W. Bullinger, *Figures of Speech Used in the Bible*, pp. 839-840). Ceci est prouvé par le fait que Paul, après avoir fini de parler, a rompu à nouveau le pain et a mangé (verset 11). Rompre le pain lors d'un repas est mentionné dans Luc 24 :

30, 35 et Actes 27 : 35.

Le déroulement des événements peut nous aider à mieux comprendre. Actes 20 : 7-11 décrit plusieurs événements d'une même nuit. Puisque la Bible, à la fois l'Ancien et le Nouveau Testament, fait commencer les jours au coucher du soleil (voir notre encadré : « Quand le sabbat doit-il être observé ? », p. 7), ces événements commencèrent donc avec un repas le samedi soir après le sabbat, qui pouvait être le seul soir du « premier jour de la semaine ».

Paul projetait de partir le jour suivant pour une autre ville. Il resta parler jusque tard dans la nuit. À minuit, un jeune homme de l'assemblée s'endormit, tomba de la fenêtre où il était assis et fut tué dans sa chute. Paul se précipita vers le jeune homme qui revint à la vie miraculeusement. Après cela, le groupe rompit le pain et mangea à nouveau, parlant presque jusqu'à l'aube. Paul partit au lever du jour.

Après avoir parlé toute la nuit, le matin suivant Paul marcha environ trente-cinq kilomètres, jusqu'à Assos, pour rencontrer les autres membres du groupe qui avaient navigué jusque-là (versets 11, 13-14). Au lieu de décrire un service religieux du dimanche, ce passage, montre en réalité Paul faisant trente-cinq kilomètres à pied le premier jour de la semaine. Ceci aurait difficilement pu être un jour de repos et d'adoration pour lui.

Une collecte pendant l'office du dimanche ?

Certaines personnes supposent que le passage de 1 Corinthiens 16 : 1 et 2 fait allusion à une collecte lors d'un service religieux du dimanche. Un examen plus attentif montre que ceci n'est pas ce que

Paul veut dire. Bien que la Bible mentionne que la collecte a eu lieu le premier jour de la semaine, nulle part il n'est dit qu'il est question d'un service religieux.

Il s'agissait d'une collecte spéciale « en faveur des saints », les membres de l'Église à Jérusalem (versets 1-3). Elle faisait partie d'un vaste programme d'aide, impliquant d'autres membres en Galatie (verset 1), en Macédoine et en Achaïe (Romains 15 : 25-26), au même titre que ceux de Corinthe, à qui Paul écrivait. Ce déploiement de soutien pourrait bien être celui décrit dans Actes 11, lorsqu'une famine incita les membres à envoyer « un secours aux frères qui habitaient la Judée [...] par les mains de Barnabas et de Saul » (Actes 11 : 28-30).

Paul n'indique pas que cette collecte devait avoir lieu lors d'un service religieux. Au contraire, il dit aux Corinthiens : « Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons. » (1 Corinthiens 16 : 2). Ces contributions devaient être « mises à part » et « recueillies », et non pas apportées pour être collectées lors d'un service de l'Église. Affirmer que ceci est le récit d'une collecte faite lors d'un service d'adoration le dimanche, c'est lire dans la Bible une interprétation injustifiée.

On ne trouve pas d'autres passages des Écritures qui mentionneraient, même vaguement, des services religieux le premier jour de la semaine. Le Nouveau Testament a été écrit sur une période de plus de soixante années suivant la mort et la résurrection de Jésus ; nulle part il n'est montré que le jour du repos a été reporté au dimanche.

désignant les nourritures impures ou interdites mentionnées dans l'Ancien Testament, il se sert d'un mot voulant dire souillé, ce qui conviendrait à la description d'une viande sacrifiée aux idoles. Les conseils de Paul dans 1 Corinthiens 8 sont les mêmes que sa conclusion de Romains 14 : 15. Il faut faire très attention de ne pas offenser un autre membre, et le faire ainsi trébucher ou perdre la foi à cause du problème des viandes. Ce qui est clair, c'est que la raison pour laquelle les membres à Rome ne mangeaient pas de viande avait un rapport direct avec les jours qu'ils observaient.

Cela n'était lié en aucune façon à l'observance du sabbat, car le sabbat de Dieu est un jour de « fête » (Lévitique 23 : 1-3), et non un jour pendant lequel on ne doit pas manger de viande. Le sabbat n'est mentionné nulle part dans la lettre de Paul aux Romains ; là n'était tout simplement pas la question. Les jours mentionnés ici sont manifestement liés à l'abstinence de viande. Cela montre que ce sont des jours romains ou d'autres observances, mais certainement pas des jours d'adoration commandés par Dieu.

Le sabbat est-il un esclavage ? (Galates 4 : 9-10)

Galates 4 : 9-10 est un autre passage extrait des épîtres de Paul qui, d'après certains, condamne l'observance du sabbat. Dans ces versets, Paul écrit : « Mais à présent que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de Dieu, comment retournez-vous à ces faibles et pauvres principes élémentaires auxquels vous voulez vous asservir encore ? Vous observez les jours, les mois, les temps et les années ! »

Ceux qui argumentent contre l'observance du sabbat estiment que la référence de Paul aux « jours », « mois », « temps » et « années » est une évocation du sabbat, des fêtes, des années sabbatiques et du jubilé donnés dans l'Ancien Testament (Lévitique 23, 25). Ils considèrent ces observances ordonnées par Dieu comme de « faibles et pauvres principes élémentaires », vers lesquels les Galates retournaient et auxquels ils s'asservissaient (verset 9).

Est-ce bien là ce que Paul veut dire ? Le fait de penser que ces versets critiquent le sabbat pose un problème évident. Comme dans Romains 14, le sabbat n'est même pas mentionné ici. Les termes « sabbat », « sabbats » ou tout autre mot y faisant référence n'apparaissent nulle part dans cette épître.

Pour argumenter contre l'observance du sabbat, certains supposent que les « années » mentionnées dans Galates 4 : 10 sont l'année sabbat-

tique et l'année du jubilé, décrites dans Lévitique 25. L'année du jubilé n'était cependant observée nulle part au temps de Paul. Et l'année sabbatique n'était pas observée en-dehors de la Palestine (« Sabbatical Year and Jubilee », *Encyclopedia Judaica*, Vol. 14, p. 582, et *Jewish Encyclopedia*, p. 666). Il n'est donc pas logique de conclure que Paul aurait pu faire allusion ici à l'année sabbatique et à celle du jubilé, puisque la Galatie était en Asie Mineure, loin de la Palestine.

Les mots grecs que Paul utilise pour désigner « les jours, les mois, les temps et les années » sont aussi utilisés dans tout le Nouveau Testament pour décrire des périodes normales et civiles. Ils sont totalement différents des termes précis dont Paul se sert dans Colossiens 2 : 16 pour mentionner les fêtes, les nouvelles lunes et les sabbats donnés dans la Bible. Il utilise une terminologie précise pour parler des observances bibliques dans Colossiens, alors qu'il se sert de mots grecs très différents dans Galates. Cela indique clairement qu'il parle de sujets totalement différents.

Pour comprendre ce que Paul veut dire, il faut examiner le contexte historique et le contexte immédiat de ces versets. Les Églises de Galatie étaient composées de membres ayant pour la plupart des origines gentilles, et non juives. Paul nous fait comprendre qu'ils n'étaient pas physiquement circoncis (Galates 5 : 2 ; 6 : 12-13). Ils ne pouvaient donc pas être juifs.

Ils ne pouvaient pas revenir à ce qu'ils n'avaient jamais observé

Cette toile de fond est importante pour comprendre ce passage controversé. Dans Galates 4 : 9-10, Paul dit que les Galates retournaient « à ces faibles et pauvres principes élémentaires », incluant « les jours, les mois, les temps et les années ». Puisque les lecteurs de Paul venaient d'un milieu gentil, il est difficile de voir comment « les jours, les mois, les temps et les années » auxquels ils retournaient pouvaient être le sabbat et les autres fêtes de la Bible. En effet, ils ne pouvaient retourner à ce qu'ils n'avaient jamais observé.

Le contexte immédiat rend cela encore plus clair. Au verset 8, Paul dit : « Autrefois, ne connaissant pas Dieu, vous serviez des dieux qui ne le sont pas de leur nature. » Paul fait manifestement allusion « aux idoles du paganisme qu'il appela “dieux qui ne le sont pas”, selon l'idiome juif typique » (James Montgomery Boice, *The Expositor's Bible Commentary*, Vol. 10, p. 475).

Pas une seule référence à des pratiques bibliques

Est-il possible que ces « faibles et pauvres principes élémentaires » auxquels ils retournaient (verset 9) soient les lois, les sabbats et les fêtes de Dieu ? Le mot grec traduit ici par « principes » est *stoicheia*, le même qu'au verset 3, où Paul dit que ses lecteurs ont été « sous l'esclavage des principes élémentaires du monde ». Pour que le verset 9 se réfère à la loi de Dieu, il faut aussi que ce soit le cas au verset 3, puisque le même mot est utilisé.

Il est impossible de soutenir que le verset 3 fasse allusion à la loi biblique, parce que « dans ce cas, deux difficultés supplémentaires surgissent : (1) Les Gentils ne semblent pas concernés, car leur difficulté n'est pas d'avoir été sous la loi dans le passé [...], et (2) cela n'explique pas pourquoi, ou comment, Paul pouvait ajouter la locution “du monde” au terme *stoicheia*. La pensée juive mettait l'accent sur le fait que la loi n'est pas de ce monde, à cause de son origine divine » (Boice, p. 472).

« Il semblerait qu'aux temps de Paul cette opinion extrêmement ancienne et primitive ait été élargie au point que *stoicheia* se rapportait également au soleil, à la lune, aux étoiles et aux planètes. Tous ces éléments étaient associés à des dieux ou des déesses, ainsi qu'aux grandes fêtes païennes honorant les dieux, car ils régulaient la progression du calendrier. Pour Paul, ces dieux étaient des démons. Il pensait donc à un esclavage démoniaque dans lequel les Galates étaient retenus avant la proclamation de l'Évangile.

« [...] Dans les versets qui suivent, Paul continue de parler successivement de trois sujets cruciaux : (1) “des dieux qui ne le sont pas de leur nature”, sans doute des faux dieux ou des démons ; (2) “ces faibles et pauvres principes élémentaires”, *stoicheia* de nouveau ; et (3) “les jours, les mois, les temps et les années” (versets 8 à 10). Il ne fait pas de doute que Paul pensait à ces démons d'une façon totalement différente de l'ancienne façon de penser des Galates [...] Le problème dans son entier prend ainsi une prodigieuse dimension spirituelle. Le contraste extrême avec la liberté en Christ est le fait d'être esclaves de Satan et des esprits malins. » (Boice, p. 472.)

L'observance superstitieuse des jours et des temps

C'est dans ce contexte que les Galates observaient certains « jours », « mois », « temps » et « années ». Le mot grec ici traduit par « observer » est *paratereo*, qui signifie « surveiller de près, [ou] observer strictement » (W.E. Vine, « Observe », *Vine's Expository Dictionary*

of New Testament Words).

Ce mot « semble avoir le sens d'une “observance soucieuse et scrupuleuse par une personne bien informée, dans son propre intérêt”, ce qui [...] va avec la considération de périodes ou de moments précis, qui sont évalués positivement ou négativement d'après le calendrier ou l'astrologie » (Gerhard Kittel, *Theological Dictionary of the New Testament*, Vol. 3, p. 148).

Quels que soient « les jours, les mois, les temps et les années » que les Galates observaient, ils les observaient apparemment d'une façon superstitieuse, de la même manière qu'ils avaient observé les jours et les temps avant leur conversion.

Le contexte nous montre qu'il n'est pas logique de conclure que Paul critique l'observance du sabbat et des fêtes bibliques, puisqu'il ne les mentionne même pas. Il s'attaque plutôt aux efforts malavisés des Galates qui cherchaient à obtenir le salut par des observances superstitieuses inutiles.

Le sabbat est-il obsolète ? (Colossiens 2 : 16-17)

Un troisième passage tiré des écrits de Paul, Colossiens 2 : 16-17, est également utilisé pour corroborer l'affirmation selon laquelle l'observance du sabbat n'est plus nécessaire. « Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ », écrit-il.

Examinons à nouveau le contexte et le cadre historique de ces versets pour voir s'ils confirment cette opinion.

L'intention de Paul est-elle de signifier l'abolition du sabbat ? Si tel est le cas, cette interprétation pose des problèmes immédiats. En acceptant cette position, il est difficile d'expliquer comment Paul peut laisser la question aussi confuse en ne déclarant pas ces pratiques inutiles, alors qu'en fait ces versets indiquent que les Colossiens les observaient. Après tout, l'Église de Colosses était essentiellement composée de Gentils (Colossiens 1 : 27 ; 2 : 13). Paul aurait donc pu profiter de cette épître pour faire comprendre clairement que les Gentils ou les autres chrétiens n'étaient plus liés par ces pratiques.

Mais Paul ne dit cela nulle part. Concernant l'observance des fêtes, des nouvelles lunes et des sabbats, il dit seulement « que personne donc ne vous juge », ce qui est loin d'être la même chose que d'affirmer que ces pratiques sont inutiles ou obsolètes.

Pas de remise en cause des pratiques bibliques

En premier lieu, il convient de voir si les pratiques de l'Ancien Testament sont au centre du sujet que Paul aborde ici. Examine-t-il la question de savoir si oui ou non les chrétiens doivent observer les lois concernant les viandes pures et impures, les fêtes divines, le sabbat hebdomadaire, ou toute autre loi de l'Ancien Testament ?

Beaucoup de gens supposent que l'acte qui a été cloué à la croix (verset 14) est la loi de Dieu, ainsi que les ordonnances qu'il donna dans l'Ancien Testament. Mais ce n'est pas ce que Paul veut dire. Le mot grec traduit par « acte » est *cheirographon*, et c'est le seul endroit de la Bible où il est utilisé. Il signifie un registre manuscrit de dettes, ou ce que nous appellerions aujourd'hui une reconnaissance de dettes. Dans la littérature apocalyptique de l'époque, ce mot était utilisé pour désigner un « registre des péchés », ce qui correspond à un compte rendu écrit des péchés de quelqu'un.

Paul ne dit pas que la loi de Dieu a été clouée à la croix. Selon lui, ce qui a été cloué, c'est le registre de nos péchés. Comme la loi de Dieu exige la peine de mort pour le péché (Romains 6 : 23), ce registre est ce qui nous condamnait et ce qui subsistait contre nous (Colossiens 2 : 14), et non la loi elle-même. *The New Testament in Modern English* de J.B. Phillips rend cela clair en traduisant les versets 13 et 14 par : « Il nous a pardonné tous nos péchés : Christ a totalement effacé la preuve accablante de nos transgressions des lois et des commandements, preuve qui planait constamment au-dessus de notre tête ; il l'a complètement annulée en la reprenant à son compte pour la clouer à la croix. » C'est la preuve de nos transgressions, et non la loi elle-même, qui a été clouée à la croix, nous permettant ainsi d'être pardonnés.

Cela devient clair à la lecture du reste du chapitre. Il est évident que d'autres problèmes, qui n'avaient rien à voir avec les lois de Dieu données dans l'Ancien Testament, étaient impliqués, entre autres : « les dominations et les autorités » (verset 15), « une apparence d'humilité » et « un culte des anges » (verset 18), l'interdiction de prendre, de goûter et de toucher (verset 21) et « le mépris du corps » (verset 23).

De plus, Paul fait allusion aux fausses doctrines de Colosses comme ayant leur origine dans « des discours séduisants » (verset 4), « la philosophie », « une vaine tromperie » et « la tradition des hommes » (verset 8). Il fait aussi allusion à la soumission aux « principes élémentaires du monde » (verset 20) et aux « ordonnances » et « doctrines des hommes » (verset 22).

La loi de Dieu est-elle abolie dans le Nouveau Testament ?

Si le sabbat était vraiment aboli dans le Nouveau Testament, nous devrions trouver de nombreux passages le montrant de façon évidente. Certainement, l'annulation d'un des dix commandements de Dieu exigerait au moins cela.

Jésus-Christ a dit qu'« il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé », ou que son but ait été entièrement accompli (Matthieu 5 : 18). Différents passages, y compris des chapitres entiers du Nouveau Testament, montrent clairement le but spirituel de pratiques telles que les sacrifices d'animaux et le service du temple (Hébreux 7 : 11-19 : 8 : 1-6 : 9 : 1-15 : 10 : 1-18).

Toutefois, les commandements de Dieu demeurent. Les derniers livres écrits du Nouveau Testament furent, entre 85-95, les épîtres de Jean et, aux environs de 95, le livre de l'Apocalypse. Les dix commandements étaient-ils alors abolis ? Remarquez les paroles de Jean : « Si nous gardons ses commandements, par là nous savons que nous l'avons connu. Celui qui dit : Je l'ai connu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. » (1 Jean 2 : 3-4.)

Jean a défini le péché comme étant la transgression de la loi de Dieu. Il a écrit : « Quiconque pêche transgresse la loi, et le péché est la transgression de la loi. » (1 Jean 3 : 4). Il savait que la loi de Dieu était une loi d'amour, définissant à la fois notre amour pour les autres et notre amour pour Dieu : « Nous connaissons que nous aimons

les enfants de Dieu, lorsque nous aimons Dieu, et que nous pratiquons ses commandements. Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles. » (1 Jean 5 : 2-3.)

Dès le commencement, l'intention de la loi de Dieu était l'amour, ainsi que Jésus-Christ l'a enseigné : « Et l'amour consiste à marcher selon ses commandements. C'est là le commandement dans lequel vous devez marcher, comme vous l'avez appris dès le commencement. » (2 Jean 6.)

Le livre de l'Apocalypse, divinement inspiré par Jésus-Christ lui-même (Apocalypse 1 : 1), confirme lui aussi l'observance des commandements de Dieu. Dans Apocalypse 12 : 17, peu avant le retour de Jésus-Christ, Satan tentera de détruire les membres de l'Église de Dieu, « qui gardent les commandements de Dieu et qui ont le témoignage de Jésus ».

Dans Apocalypse 14 : 12, les saints sont décrits comme ceux « qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus ». La foi et l'observance des commandements de Dieu vont de pair, comme Paul l'a déclaré précédemment (Romains 3 : 31).

Dans le dernier chapitre de la Bible, Jésus-Christ donne un message final à l'Église : « Or, voici, je vais venir bientôt, et j'ai mon salaire avec moi, pour rendre à chacun selon ses œuvres. [...] Heureux ceux qui font ses commandements, afin d'avoir droit à l'arbre de vie (éternelle) et d'entrer par les portes dans la ville ! » (Apocalypse 22 : 12, 14 ; version d'Ostervald, 1899.)

Est-il possible que Paul, qui dans Romains 7 : 12 dit que la loi est sainte, juste et bonne, se réfère ici à cette même loi, ou bien aborde-t-il une question différente ?

Infiltration gnostique

Quand on tient compte du contexte historique, la réponse devient évidente. Au premier siècle, alors que l'Église grandissait et se développait, elle devait faire face à une infiltration progressive de gnosticisme. Dans le Nouveau Testament, l'influence de cette pensée et de cette pratique est particulièrement manifeste dans les écrits de Paul, de Pierre et de Jean.

Le gnosticisme « était essentiellement une attitude philosophique et religieuse, et non pas un système bien défini » (Curtis Vaughan, *The Expositor's Bible Commentary*, Vol. 11, p.166). Il ne représentait pas une religion reconnue en tant que telle, mais plutôt une approche de croyances déjà existantes. Le thème principal du gnosticisme était qu'une connaissance secrète (*gnosis* est le mot grec voulant dire « connaissance », d'où le terme *gnosticisme*) pouvait améliorer une religion.

« Son enseignement principal était que l'esprit est entièrement bon, et que la matière est entièrement mauvaise. De nombreuses erreurs [...] sont nées de ce dualisme contraire à la Bible. » (Introduction à 1 Jean, *The New International Version Study Bible*.) Parmi ces erreurs, on trouve les croyances selon lesquelles « le corps de l'homme, qui est matière, est mauvais, à la différence de Dieu, qui est entièrement esprit et donc bon » ; le salut « correspond à une évasion du corps physique et s'obtient non par la foi en Christ, mais par une connaissance spéciale » ; et « puisque le corps est considéré comme étant mauvais, il doit être traité durement. Cette forme de gnosticisme ascétique est le contexte d'une partie de la lettre aux Colossiens ».

Outre ces croyances, « le gnosticisme, sous toutes ses formes, était caractérisé par la croyance [...] en des êtres intermédiaires ». D'autre part, « la connaissance dont parlaient les gnostiques [...] était une connaissance acquise à travers une expérience mystique, et non par une approche intellectuelle. C'était une connaissance occulte, imprégnée par les superstitions de l'astrologie et de la magie. C'était de plus une connaissance ésotérique, accessible seulement à ceux qui avaient été initiés aux mystères du système gnostique » (Vaughan, p. 167).

Références aux enseignements gnostiques

On estime que tous ces éléments avaient influencé la congrégation de Colosses. Il est évident que Paul combattait la prétendue connaissance spéciale soutenue par les gnostiques, en affirmant que lui-même apportait aux Colossiens la connaissance supérieure de Dieu et de Jésus-Christ, celle qui mène au salut (Colossiens 1 : 9, 25-29 ; 2 : 2-3).

Paul leur écrivait : « Je dis cela afin que personne ne vous trompe par des discours séduisants. » (Colossiens 2 : 4.) Il considérait cette connaissance secrète comme rien de plus qu'une « philosophie » et une « vaine tromperie, s'appuyant sur la tradition des hommes, sur les principes élémentaires du monde, et non sur Christ » (verset 8). Il montre que la connaissance la plus importante est celle de Dieu et de Christ, dans laquelle « sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la connaissance » (verset 3).

Certains partisans de l'hérésie recommandaient de rendre hommage aux anges et autres puissances spirituelles. Paul mettait en garde les Colossiens contre ceux qui prenaient plaisir au « culte des anges » (verset 18). Il leur expliquait qu'à la lumière du sacrifice expiatoire du Christ, ces prétendues « dominations » et « autorités » étaient inutiles pour accéder à Dieu (versets 10 et 15).

Une approche ascétique stricte

En se basant sur leur croyance selon laquelle l'esprit était bon et la chair mauvaise, les gnostiques enseignaient un ascétisme strict et se refusaient tout plaisir physique. Par « le mépris du corps » (verset 23), ils espéraient atteindre une plus grande spiritualité. Paul a ainsi décrit leurs règles : « Ne prends pas ! ne goûte pas ! ne touche pas ! » (verset 21). Ces règlements concernaient seulement des « préceptes qui tous deviennent pernicieux par l'abus », parce qu'ils sont basés sur « les ordonnances et les doctrines des hommes » (verset 22), et non sur les enseignements de Dieu.

À ses débuts, cet ascétisme gnostique combinait certainement des concepts gentils et des éléments du judaïsme tels que la circoncision (verset 11). « Il est donc probable que l'hérésie colossienne était le mélange d'une forme extrême de judaïsme et de gnosticisme à ses débuts. » (Introduction aux Colossiens, *The New International Version Study Bible*.)

Les enseignements spécifiques traités par Paul font apparaître qu'une ou plusieurs branches du judaïsme étaient influencées par le

gnosticisme. Celles-ci infiltraient la congrégation de Colosses en enseignant une forme extrême de judaïsme ascétique mélangé à des croyances gnostiques. Ces faux enseignants condamnaient ceux dont les observances religieuses n'étaient pas conformes à leurs normes spirituelles ascétiques. Par conséquent, Paul avertissait les Colossiens de ne laisser personne les juger « au sujet du manger ou du boire » (verset 16).

Jugés sur leur façon d'observer le sabbat, et non parce qu'ils l'observaient

Les Colossiens n'étaient pas jugés sur l'observance des fêtes, des nouvelles lunes et des sabbats en tant que tels, mais sur leur *façon* d'observer ces jours — une façon apparemment joyeuse et pleine d'entrain. Après tout, ces jours avaient été donnés par Dieu pour être des fêtes et des réjouissances. Cette approche était tout à fait contraire à l'approche gnostique, pleine d'abnégation flegmatique tellement manifeste dans ce chapitre.

Le gnosticisme s'intéressait également aux étoiles et aux planètes, auxquelles Paul fait allusion comme étant « les principes élémentaires du monde » (verset 8). Cette perspective avait probablement influencé les gnostiques qui observaient les fêtes, les nouvelles lunes et les sabbats, puisque le calendrier régissant ces jours était fixé d'après certains mouvements des corps célestes.

En avertissant les membres colossiens de ne pas se laisser juger sur leur façon d'observer les fêtes, les nouvelles lunes et les sabbats, Paul ne met pas en doute l'observance de ces jours. Ces versets impliquent de façon évidente que, au contraire, ces chrétiens gentils observaient ces jours, et il ne leur était aucunement dit de cesser de le faire.

Le sujet abordé par Paul était plutôt que les chrétiens ne devaient pas être critiqués sur leur façon joyeuse d'observer ces jours. Paul avertissait les membres de ne pas se laisser juger, d'après ces normes ascétiques peu équilibrées, sur ce qu'ils mangeaient et buvaient ou sur leur façon d'observer les sabbats et les fêtes (verset 16).

Le contexte général de Colossiens 2 : 16 est l'ascétisme issu des premiers mouvements gnostiques, et non une discussion sur les lois que les chrétiens sont tenus d'observer.

L'ombre des choses à venir

Que penser de la déclaration de Paul dans Colossiens 2 : 17 où il dit que le sabbat et les fêtes bibliques étaient « l'ombre des choses à venir,

mais le corps est en Christ » ? Paul veut-il dire que ces jours étaient sans importance et obsolètes parce que le Christ était le « corps » de ce qu'ils préfiguraient ?

En fait, Paul déclare qu'ils étaient « l'ombre des choses à venir », indiquant ainsi qu'ils avaient un accomplissement futur. Le mot grec traduit par « à venir » est *mello*, signifiant « être sur le point de faire ou de subir quelque chose, être au stade de, être imminent » (Spiros Zodhiates,

Pourquoi le commandement du sabbat n'est-il pas répété dans le Nouveau Testament ?

Du fait que le commandement du sabbat n'est pas explicitement répété dans le Nouveau Testament, certaines personnes croient qu'il n'est plus obligatoire.

Il n'y avait pas lieu de répéter ce commandement dans le Nouveau Testament, tout simplement parce que les gens auxquels Jésus-Christ et les apôtres prêchaient n'en auraient pas vu la nécessité.

Les Écritures qui, plus tard, furent appelées l'Ancien Testament étaient leur Bible, leur guide de vie (Romains 15 : 4). Paul les décrit comme étant « inspirée[s] de Dieu, et utile[s] pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre » (2 Timothée 3 : 16-17). Les Saintes Écritures leur commandaient clairement d'observer le sabbat ; et la grande majorité des gens acceptaient cela comme une instruction inspirée de Dieu.

Jésus-Christ et les apôtres vivaient et enseignaient dans une société qui observait le sabbat. Les confrontations de Jésus avec les pharisiens portaient sur la façon d'observer le sabbat, mais jamais

sur la question de savoir s'il *fallait* ou *non* l'observer.

Lorsque les apôtres portèrent leur message au-delà des limites de la Judée, l'observance du sabbat était bien connue dans les autres parties de l'Empire romain. L'historien juif Joseph, à l'époque de l'Église du Nouveau Testament, a écrit : « La multitude de l'humanité elle-même a eu longtemps une grande inclination à suivre nos observances religieuses ; car il n'y a aucune ville des Grecs, ni aucune ville des Barbares, ni aucune nation, où ne soit allée notre coutume du repos du septième jour [...] De la même façon que le monde entier est imprégné de Dieu, ainsi notre loi a aussi traversé le monde entier. » (*Contre Apion*, 2, 40.)

Les exemples de Jésus et des apôtres confirment qu'ils croyaient et obéissaient aux dix commandements. Tout au long du livre des Actes — écrit par Luc, un Gentil — le sabbat hebdomadaire et les sabbats annuels (décrits dans Lévitique 23) sont mentionnés très régulièrement (Actes 13 : 14, 42 ; 16 : 13 ; 17 : 2 ; 18 : 4, 21 ; 20 : 6, 16 ; 27 : 9). Les observer ou non était une question qui ne se posait même pas.

The Complete Word Study Dictionary New Testament, p. 956).

Mello signifie « être sur le point de [faire quelque chose], ce qui implique souvent la nécessité et donc la certitude de ce qui doit arriver » (W.E. Vine, « Come », *Vine's Expository Dictionary of New Testament Words*, p. 207).

Paul utilise la même construction sémantique dans Éphésiens 1 : 21, en déclarant que Jésus-Christ est « au-dessus de toute domination, de toute autorité, de toute puissance, de toute dignité, et de tout nom qui peut être nommé, non seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle à venir ». Il fait ressortir le contraste entre le siècle présent et celui « à venir », montrant ainsi qu'il y a bien un accomplissement futur.

Cet accomplissement futur est également rendu évident par la formulation utilisée dans l'original de Colossiens 2 : 17. Le mot grec *esti*, traduit par « était », est en fait au présent actif et signifie « être » ou « est » (Zodhiates, p. 660). C'est d'ailleurs ainsi que le rend la version Darby où nous pouvons lire : « qui *sont* une ombre des choses à venir ». Si Paul avait voulu dire que le sabbat et les fêtes étaient accomplis et devenus obsolètes en Jésus-Christ, il aurait fallu qu'il utilise une formulation totalement différente.

La formulation que Paul a choisie montre que le sabbat et les fêtes « sont une ombre » de choses qui ne sont pas encore venues, et non de choses déjà accomplies et rendues obsolètes en Jésus-Christ.

Les actes physiques enseignent des leçons spirituelles

Certains supposent que des actes physiques ayant trait à la pratique religieuse ont été « accomplis en Christ » dans le Nouveau Testament et sont donc obsolètes et inutiles, puisqu'ils sont des représentations ou des symboles de vérités spirituelles plus grandes. Ces personnes mettent le sabbat et les autres fêtes bibliques dans cette catégorie, à cause du commentaire de Paul disant qu'ils « sont une ombre des choses à venir ».

Mais ce raisonnement présente des failles. Le fait que quelque chose soit une ombre, une représentation ou un symbole ne veut pas dire que cette chose est moins importante pour autant. L'Ancien Testament, tout comme le Nouveau, est rempli de symboles et d'actes symboliques ordonnés par Dieu pour nous enseigner d'importantes leçons spirituelles.

Le baptême est un acte symbolique représentant une plus grande vérité spirituelle : l'ensevelissement du vieil homme et la concrétisation d'une nouvelle vie (Romains 6 : 3-4). Et cependant, il nous est com-

mandé d'être baptisés (Actes 2 : 38). Le pain et le vin de la Pâque sont des symboles de la relation spirituelle essentielle que nous avons avec Jésus-Christ. Et il nous est clairement commandé de les prendre (1 Corinthiens 10 : 16).

L'imposition des mains (Hébreux 6 : 2), l'onction d'huile (Jacques 5 : 14), le lavement des pieds (Jean 13 : 14), la consommation de pains sans levain (1 Corinthiens 5 : 6-8) et d'autres actions physiques sont des observances commandées dans le Nouveau Testament, non parce que ces choses sont plus importantes que ce qu'elles symbolisent, mais parce que leur observance renforce et améliore notre compréhension spirituelle. Après tout, nous sommes des êtres physiques en quête de compréhension spirituelle. Dieu nous a donné des actes et des symboles physiques pour nous aider à mieux comprendre les leçons spirituelles.

Ces exemples montrent que les symboles et les actes symboliques ne sont pas uniquement limités à la pratique religieuse physique de l'Ancien Testament, mais qu'ils sont aussi destinés à prendre une part importante dans la pratique religieuse du Nouveau Testament. Comme Paul l'a reconnu, ils sont les rappels essentiels d'importantes vérités spirituelles (1 Corinthiens 11 : 23-26). C'est également vrai pour le sabbat. Jésus a montré, par ses actions et ses enseignements sur le sabbat, que le repos du sabbat est une préfiguration, un avant-goût du merveilleux âge messianique de paix, de repos, de liberté et de guérison à venir.

Dans Colossiens 2 : 16-17, Paul ne parle aucunement du caractère durable ou éphémère du sabbat. En fait, Paul ne cite l'Ancien Testament nulle part dans Colossiens. Il utilise le mot grec *nomos*, signifiant « loi », des dizaines de fois dans ses autres épîtres, mais pas une seule fois dans celle-ci. Pourquoi ? L'Ancien Testament et la loi de Dieu n'en étaient tout simplement pas le sujet.

Loin de nier l'observance du sabbat, les instructions de Paul aux Colossiens, écrites vers l'an 62 de notre ère, affirment au contraire que les chrétiens gentils observaient vraiment le sabbat plus de trente ans après la mort du Christ, et que le sabbat est un important rappel de vérités spirituelles essentielles pour nous aujourd'hui.

Récit historique dans les Actes

De tous les écrits de Paul, les trois passages qui viennent d'être examinés sont ceux qui sont communément utilisés pour essayer de prouver qu'il a aboli l'observance du sabbat. Cependant, comme nous l'avons

« Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu »

Le livre aux Hébreux utilise des comparaisons originales et insiste, auprès de son auditoire juif, sur le fait que le sabbat hebdomadaire est beaucoup plus qu'un simple rappel montrant que Dieu est le Créateur des Israélites et celui qui les a délivrés de l'esclavage en Égypte (Exode 20 : 8-11 ; Deutéronome 5 : 12-15).

Les six premiers versets du troisième chapitre du livre aux Hébreux parlent de la fidélité de Moïse et de celle du Christ. À partir du verset 7, le psaume 95 est cité pour décrire l'échec de la première génération d'Israélites, dans le but de servir de leçon au peuple de Dieu aujourd'hui. L'incrédulité fut la cause principale qui empêcha les Israélites d'entrer dans le repos qui leur avait été promis (verset 19).

Le quatrième chapitre commence avec une exhortation à la foi et à l'obéissance pour le peuple de Dieu. Elles sont les conditions pour recevoir le repos toujours disponible. Personne n'est encore entré dans ce repos, non pas parce que Dieu ne l'a pas préparé, car en réalité il a été terminé dès la fondation du monde (Hébreux 4 : 3). Et le fait que Dieu se soit reposé de toutes ses œuvres le septième jour nous l'indique d'autant plus (verset 4). Dans le Psaume 95, David parle d'un repos promis longtemps après que Josué eut conduit la seconde génération du peuple d'Israël dans le repos de la terre promise. Ceci démontre que le repos accompli à l'époque de Josué n'était que le type d'un repos plus grand à venir (Hébreux 4 : 6-8).

Le repos pour le peuple de Dieu

Nous arrivons maintenant à une

déclaration controversée : « Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu. » (Verset 9.) Le mot grec traduit par « repos » dans tous les autres versets d'Hébreux 3 et 4 est *katapausis*. Le mot pour « repos » dans Hébreux 4 : 9 est *sabbatismos*. C'est la seule fois où ce mot apparaît dans le Nouveau Testament ; et sa signification est fondamentale pour la compréhension de ce verset crucial qui conclut tout ce qui a été dit précédemment à propos du mot « repos », à partir d'Hébreux 3 : 7.

The Anchor Bible Dictionary déclare à propos de la signification de *sabbatismos* : « Les mots "repos de sabbat" traduisent le nom (grec) "*sabbatismos*", un mot unique dans le Nouveau Testament. Ce terme apparaît aussi dans Plutarque [...] pour désigner l'observance du sabbat, ainsi que dans quatre écrits chrétiens post-canoniques, qui ne dépendent pas d'Hébreux 4 : 9, pour désigner la "célébration du sabbat" du septième jour. »

The Anchor Bible Dictionary continue avec une explication du contexte : « L'auteur du livre aux Hébreux affirme dans Hébreux 4 : 3-11, en ajoutant des citations de Genèse 2 : 2 et de Psaume 95 : 7, que le "repos de sabbat" promis attend encore une complète réalisation "pour le peuple de Dieu", dans les [...] temps de la fin qui ont été inaugurés par l'apparition de Jésus (Hébreux 1 : 1-3) [...] L'expérience du "repos de sabbat" indique la réalité d'un "repos" actuel (*katapausis*) dans lequel ceux qui ont cru entrent (4 : 3), et elle indique la réalité d'un "repos" futur (4 : 11). L'observance physique du sabbat par les croyants de la Nouvelle

Alliance, telle qu'elle est spécifiée par "repos de sabbat", incarne la cessation des "œuvres" (4 : 10), en commémoration du repos de Dieu lors de la création (4 : 4 ; Genèse 2 : 2), et elle manifeste la foi au salut procuré par le Christ.

« Hébreux 4 : 3-11 affirme que le "repos de sabbat" physique (*sabbatismos*) est la manifestation extérieure hebdomadaire d'une expérience intérieure de repos spirituel (*katapausis*), dans lequel le repos [...] final [...] est déjà expérimenté "aujourd'hui" (4 : 7). Ainsi donc, le "repos de sabbat" combine en lui-même la commémoration de la Création, l'expérience du salut, et l'anticipation de l'eschaton (les temps de la fin), alors que la communauté de foi se dirige vers l'accomplissement final de la restauration totale et du repos. »

En résumé, *The Anchor Bible Dictionary* conclut avec justesse et de façon catégorique que *sabbatismos* signifie observer le sabbat du septième jour. Hébreux 4 : 9 insiste donc sur la nécessité de continuer à observer le sabbat dans le contexte de la Nouvelle Alliance, même si ce jour incarne aussi tout ce qu'il voulait dire sous l'Ancienne Alliance.

Une signification ajoutée au sabbat

Le livre aux Hébreux s'adresse à des Juifs convertis, afin de leur expliquer la transition de l'Ancienne Alliance à la Nouvelle Alliance. Le sabbat et la circoncision ont longtemps été considérés comme deux des principes importants du judaïsme, donnant aux Juifs leur identité de « peuple de Dieu ». Toutefois, à l'époque du Christ, la signification du sabbat avait été enterrée sous une montagne de choses à faire et à ne pas faire.

Le sabbat était devenu un lourd fardeau, à cause d'une observance qui

avait dégénéré en un esclavage de légalisme, perpétré par des scribes et des pharisiens à l'esprit étroit. Jésus-Christ a condamné ces traditions humaines et a lui-même donné l'exemple sur la façon d'observer le sabbat, comme un don de Dieu à l'humanité (Marc 2 : 27-28).

Le sabbat élevé à un plus haut niveau

Que pouvait-il y avoir de plus approprié à l'épître aux Hébreux que l'élévation du sabbat à sa signification et à son intention complètes dans le plan de Dieu ?

Le sabbat garde donc ses significations de l'Ancienne Alliance, qui identifient le peuple spécialement sanctifié de Dieu (« le peuple de Dieu ») et ramènent ce peuple à Dieu le Créateur. De plus, la signification de la Nouvelle Alliance est ajoutée : celle d'entrer dans un autre repos par l'intermédiaire de Jésus-Christ, repos dont la préfiguration a été accomplie par le repos donné à Israël à l'époque de Josué (Hébreux 4 : 8).

Le repos spirituel commence maintenant dans cette vie et atteint son accomplissement dans la résurrection à la vie éternelle, au retour du Christ (Apocalypse 20 : 6). Son retour indique aussi le commencement du repos millénaire, prophétisé dans l'Ancien Testament.

Le livre aux Hébreux mêle habilement trois thèmes de repos : le repos promis à Israël contre ses ennemis, le sabbat hebdomadaire, et le repos spirituel en Christ. La conclusion est que l'observance du sabbat est toujours nécessaire pour le peuple de Dieu, l'Église du Nouveau Testament.

Comme l'affirme Hébreux 4 : 10, nous devons tous travailler pour entrer dans le repos spirituel et continuer à observer le sabbat hebdomadaire, à cause de ce qu'il représente dans le plan magistral de Dieu.

vu, deux de ces passages ne mentionnent même pas le sabbat, et le troisième confirme qu'en réalité les Gentils convertis observaient le sabbat, puisque Paul leur a dit de ne pas se laisser juger sur leur façon de l'observer.

Mais, outre ses paroles, les actions de Paul montrent qu'il n'a jamais eu l'intention d'abolir ou de changer le sabbat et que lui-même l'observa.

Actes 13 rapporte que, dix à quinze années après sa conversion miraculeuse, Paul et ses compagnons se rendirent à Antioche en Asie Mineure, où ils entrèrent « dans la synagogue le jour du sabbat » (verset 14). Après avoir été invité à parler, Paul s'adressa aux Juifs et aux prosélytes gentils (verset 16), et décrivit comment la venue de Jésus-Christ avait été prédite à travers les Écritures de l'Ancien Testament.

Son message fut reçu avec tellement d'enthousiasme qu'« après qu'ils furent sortis de la synagogue des Juifs, les Gentils les prièrent de leur annoncer les mêmes choses le sabbat suivant » (verset 42, version d'Ostervald). Remarquez que les Gentils présents voulaient que Paul leur parle encore de Christ le sabbat suivant. Pourquoi ? Parce que, manifestement, ces Gentils observaient déjà le sabbat avec les Juifs dans la synagogue.

Quelle fut la réponse de Paul à la requête des Gentils ? « Le sabbat suivant, presque toute la ville se rassembla pour entendre la parole de Dieu. » (Verset 44.) Si Paul n'avait pas cru au sabbat, il aurait facilement pu leur dire de venir le jour suivant ou un autre jour pour les enseigner. Au lieu de cela, il attendit jusqu'au sabbat suivant, où « presque toute la ville », les Juifs comme les Gentils, vint écouter son message.

Les Gentils de la ville, en apprenant que Paul avait reçu la charge de leur prêcher l'Évangile, « se réjouissaient en entendant cela, ils glorifiaient la parole du Seigneur, et tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle crurent » (versets 45-48). Le sabbat que Dieu avait ordonné était le jour habituel pour se reposer, s'assembler et être instruit dans la voie de vie divine.

Environ cinq ans plus tard, là où se situe la Grèce actuelle, Paul arriva « à Thessalonique, où les Juifs avaient une synagogue. Paul y entra, selon sa coutume. Pendant trois sabbats, il discuta avec eux, d'après les Écritures, expliquant et établissant que le Christ devait souffrir et ressusciter des morts. Et Jésus que je vous annonce, disait-il, c'est lui qui est le Christ » (Actes 17 : 1-3). Ici, quelque vingt années après la mort et la résurrection de Jésus, la coutume de Paul était encore de se

rendre à la synagogue lors du sabbat, pour discuter des Écritures et prêcher sur Jésus-Christ.

Il continua d'enseigner les Juifs, aussi bien que les Gentils : « Quelques-uns d'entre eux furent persuadés, et se joignirent à Paul et à Silas, ainsi qu'une grande multitude de Grecs craignant Dieu, et beaucoup de femmes de qualité. » (Verset 4.) Paul, spécialement chargé de prêcher l'Évangile aux Gentils (Actes 9 : 15 ; 13 : 47), enseigna ceux-ci le jour du sabbat dans les synagogues.

Plusieurs années après, il se rendit à la ville grecque de Corinthe, où il « discourait dans la synagogue chaque sabbat, et il persuadait des Juifs et des Grecs » (Actes 18 : 4). Peu après, il alla à Éphèse en Asie Mineure, où il « entra dans la synagogue, où il parla librement. Pendant trois mois, il discuta sur les choses qui concernent le royaume de Dieu, s'efforçant de persuader ceux qui l'écoutaient » (Actes 19 : 8).

Le livre des Actes fut écrit aux environs de l'an 63 de notre ère, peu avant l'exécution de Paul à Rome, et il couvre l'histoire des trente premières années de l'Église du Nouveau Testament. Il montre que, durant de nombreuses années, Paul a enseigné à plusieurs reprises les Juifs et les Gentils pendant le sabbat. Alors qu'il était l'apôtre des Gentils, il ne leur a jamais laissé entendre que le sabbat était obsolète ou inutile.

Pour affirmer que l'apôtre Paul était partisan de l'abolition ou de l'annulation du sabbat, il faut non seulement prendre ses paroles hors de leur contexte et totalement contredire ses autres déclarations, mais il faut aussi ignorer ou déformer le compte rendu écrit de Luc, témoin oculaire de l'Église à cette époque.

Lors des procès intentés contre lui, Paul assurait à tous ceux qui l'entendaient qu'il croyait à la loi, et n'avait rien fait contre elle (Actes 24 : 14 ; 25 : 8). Il déclarait que la loi de Dieu n'est ni annulée ni abolie par la foi, mais qu'« au contraire, nous confirmons la loi » (Romains 3 : 31).

Voici sa conclusion : « La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien, mais l'observation des commandements de Dieu est tout. » (1 Corinthiens 7 : 19.) Sa déclaration est sans équivoque : ce qui compte, c'est d'obéir aux commandements de Dieu. Ils sont extrêmement importants dans notre relation avec lui.

En observant le sabbat, Paul faisait seulement ce qu'il disait aux autres de faire : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Christ. » (1 Corinthiens 11 : 1.) Il observait le sabbat, tout comme son

Maître l'avait fait avant lui.

Prendre plaisir à la loi de Dieu

C'est Paul qui a déclaré : « Car je prends plaisir à la loi de Dieu » (Romains 7 : 22), il n'a pas dit qu'il l'abolissait. Il a affirmé que « la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon » (Romains 7 : 12).

Il ne considérait pas que le Nouveau Testament remplaçait l'Ancien. À l'époque où il vivait, les Écritures du Nouveau Testament n'existaient pas en tant que telles. Elles ne furent assemblées que plusieurs années après sa mort. Paul a cité des dizaines de fois dans ses écrits ce que nous appelons l'Ancien Testament, l'acceptant pleinement et l'utilisant comme une autorité et un guide de vie (Romains 15 : 4 ; 2 Timothée 3 : 15).

L'Église du Nouveau Testament a tout simplement perpétué les pratiques de l'Ancien Testament, y compris le sabbat, mais avec une perspective et une compréhension plus profondes de leur signification spirituelle.

Le sabbat de Dieu dans le monde d'aujourd'hui

« Si tu retiens ton pied pendant le sabbat, pour ne pas faire ta volonté en mon saint jour, si tu fais du sabbat tes délices, pour sanctifier l'Éternel en le glorifiant, [...] alors tu mettras ton plaisir en l'Éternel [...] » (Ésaïe 58 : 13-14.)

Le sabbat est-il approprié de nos jours ? Est-il vraiment possible de garder ce jour dans notre monde actuel ? Comment devrait-on l'observer aujourd'hui ?

Pour répondre à ces questions, considérons ce que la Bible, la parole inspirée de Dieu, révèle.

Jésus-Christ a déclaré qu'il est le « maître du sabbat » et que « le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat » (Marc 2 : 27-28). Il n'a pas limité le sabbat en enseignant qu'il a été fait pour un groupe particulier d'individus, vivant à un moment précis de l'histoire. Au lieu de cela, il a été fait pour tous les hommes de tous les temps. Il a été consacré par les dix commandements, qui sont le cœur et le fondement de la loi de Dieu pour l'homme.

Une bonne relation avec Dieu

Le sabbat a été fait pour l'homme, mais dans quel but ?

Les chapitres 58 et 59 du livre d'Ésaïe décrivent la séparation de l'homme d'avec Dieu, à cause de ses péchés. « Non, la main de l'Éternel n'est pas trop courte pour sauver, ni son oreille trop dure pour entendre. Mais ce sont vos crimes qui mettent une séparation entre vous

et votre Dieu ; ce sont vos péchés qui vous cachent sa face et l'empêchent de vous écouter. » (Ésaïe 59 : 1-2.) Ces versets soulignent l'hypocrisie de ceux qui prétendent chercher Dieu, tout en vivant toujours dans le péché et avec de mauvaises intentions (Ésaïe 58 : 1-4 ; 59 : 4-15).

Mais Dieu indique que nous avons la possibilité d'être réconciliés avec lui : « Un rédempteur viendra pour Sion, pour ceux de Jacob qui se convertiront de leurs péchés, dit l'Éternel. » (Ésaïe 59 : 20.) Le rédempteur prophétisé ici est Jésus-Christ, celui qui sauvera ou rachètera l'hu-

Quelle est la bonne sorte d'adoration ?

Un des thèmes de cette brochure est le concept d'« adoration ». Dans l'esprit de la plupart des gens, la pratique religieuse implique une sorte de cérémonie publique particulière avec des hymnes de louanges, des prières et une liturgie bien préparée. Pour beaucoup, de telles manifestations résument ce qui est impliqué dans l'adoration de Dieu. Pourtant ceci n'en donne qu'une image partielle.

Une définition du dictionnaire pour le mot « adorer » est : « rendre un culte à un dieu ».

Apprécier la valeur de Dieu

Notre adoration de Dieu devrait, en conséquence, signifier littéralement que nous apprécions sa valeur. Il est certain que les formes extérieures de pratiques religieuses, avec leurs rituels, cérémonies et prières, peuvent témoigner d'une adoration de Dieu. Toutefois, nous devons considérer soigneusement ce que Dieu nous dit dans sa parole, la Bible.

Dieu montre clairement qu'il recherche ceux qui l'adorent « en esprit et en vérité » (Jean 4 : 23-24). Lorsque Satan chercha à tenter le Christ pour que celui-ci l'adore, Jésus-Christ le reprit sévèrement en disant : « Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras lui seul. » (Matthieu 4 : 10.) L'apôtre Paul

assimilait son adoration de Dieu au fait de « [croire] tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes » (Actes 24 : 14), faisant ainsi référence à ce que nous appelons l'Ancien Testament.

Dieu veut que les hommes l'adorent en vérité. Nous le faisons en l'honorant, en le servant et en tenant compte de ses instructions. Dieu nous demande de vivre « de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (Matthieu 4 : 4). Nous montrons que nous adorons Dieu par notre façon quotidienne de vivre. Le christianisme est une voie de vie (Actes 18 : 25-26 ; 19 : 9, 23 ; 24 : 14). C'est une façon de penser, d'agir et de vivre. Il affecte chaque aspect de notre vie.

Ce qu'implique la véritable adoration

La véritable adoration de Dieu ne demande pas moins que la totale transformation intérieure du cœur humain, par la foi en Jésus-Christ et en son sacrifice. Les pratiques extérieures d'adoration sont à elles seules insuffisantes. Dieu cherche ceux qui l'adorent en esprit, avec un cœur converti et transformé.

La véritable adoration est donc beaucoup plus que la louange à Dieu lors d'une cérémonie publique d'adoration. Cette signification plus large est indiquée par le fait que, dans le Nouveau Testa-

manité pour Dieu, grâce au sacrifice de sa vie (Jean 3 : 16 ; 1 Pierre 1 : 18-19 ; 1 Jean 2 : 2 ; 4 : 9-10).

Dieu décrit également la façon d'édifier une bonne relation avec lui. Pour ce faire, il faut avoir de l'humilité afin d'en arriver à comprendre Dieu et ses voies. « Alors tu appelleras, et l'Éternel répondra ; tu crieras, et il dira : Me voici ! [...] Ta lumière se lèvera sur l'obscurité, et tes ténèbres seront comme le midi. L'Éternel sera toujours ton guide, il rassasiera ton âme dans les lieux arides, et il redonnera de la vigueur à tes

ment, cinq verbes grecs sont traduits par le mot « adorer ». « L'adoration de Dieu n'est définie nulle part dans l'Écriture [...] Elle n'est pas limitée à la louange ; de façon plus générale, elle peut être considérée comme la reconnaissance sincère de Dieu, de sa nature, de ses attributs, de ses voies et de ses demandes, que ce soit par l'expression du cœur en louanges et en actions de grâces, ou par des actions faites dans une telle reconnaissance. » (W. E. Vine, « *Worship* », *Vine's Expository Dictionary of New Testament Words*.)

Jésus-Christ a réprimandé sévèrement les chefs religieux de son époque, parce qu'ils dénaturaient les commandements de Dieu et qu'ils leur substituaient la conception humaine de leurs propres enseignements (Matthieu 15 : 9 ; Marc 7 : 7). Il a montré qu'une telle adoration était vaine. Le Christ a réservé ses paroles d'avertissement les plus dures à ceux qui prétendent adorer Dieu (qui disent : « Seigneur, Seigneur », Matthieu 7 : 21), mais qui refusent de faire la volonté de Dieu ou d'obéir à ses lois (versets 21-23). Une telle adoration est dénuée de sens et sans mérite, inacceptable aux yeux de Dieu et de Jésus-Christ.

Nous vivons à une époque où beaucoup de gens sont déçus par les cérémonies traditionnelles d'adoration. Ils les trouvent dépourvues de signification et

sans rapport avec leur vie. Il est temps d'avoir un regard nouveau sur ce qu'implique la bonne sorte d'adoration. Lorsque nous comprenons sa signification réelle, la véritable adoration devient extrêmement importante pour notre vie actuelle et pour notre destinée humaine.

La pleine signification du sabbat aujourd'hui

Beaucoup de gens, et particulièrement ceux qui se disent chrétiens, peuvent être choqués d'apprendre que le sabbat du septième jour — le jour ordonné par Dieu pour le repos et l'adoration publique — n'est pas aboli pour les chrétiens d'aujourd'hui. Comme le montre cette brochure, il est toujours en vigueur. Il est plein de signification et tout à fait à propos pour la vie de tous les hommes. Nous nous privons de certaines des plus merveilleuses bénédictions de Dieu en ignorant l'observance commandée de son jour de repos.

La véritable adoration de Dieu honore les directives que Dieu a données à propos du sabbat. Par opposition, l'observance du dimanche ne repose pas sur l'autorité de Dieu, ni sur celle de sa parole, mais sur l'autorité de l'homme. Nous devons nous poser la difficile question de savoir si Dieu accepte une telle adoration, lorsque sont ignorés ses commandements à propos du sabbat.

membres ; tu seras comme un jardin arrosé, comme une source dont les eaux ne tarissent pas. » (Ésaïe 58 : 9-11.)

La bonne compréhension du sabbat

Cette partie des Écritures indique qu'il y a un autre élément essentiel à l'édification d'une bonne relation avec Dieu : la compréhension et l'observance correctes du sabbat.

« Si tu retiens ton pied pendant le sabbat, pour ne pas faire ta volonté en mon saint jour, si tu fais du sabbat tes délices, pour sanctifier l'Éternel en le glorifiant, et si tu l'honores en ne suivant point tes voies, en ne te livrant pas à tes penchants et à de vains discours, alors tu mettras ton plaisir en l'Éternel, et je te ferai monter sur les hauteurs du pays, je te ferai jouir de l'héritage (les bénédictions physiques) de Jacob, ton père ; car la bouche de l'Éternel a parlé. » (Ésaïe 58 : 13-14.)

Dans ce passage, nous voyons que la véritable intention de Dieu pour le sabbat est que celui-ci fasse partie d'une bonne relation d'amour avec lui. Il s'agit d'honorer Dieu. Il s'agit de faire don de l'une de nos possessions les plus précieuses — notre temps — pour construire une bonne relation avec notre Créateur.

D'après les instructions de Dieu dans ces versets, l'observance correcte du sabbat consiste à ne plus « suivre nos voies », à ne plus nous livrer à nos « penchants et à de vains discours ». Dieu dit que ces actes foulent aux pieds son saint jour.

Pourtant, nous ne devons pas rester inactifs pendant le sabbat. C'est une période destinée à construire une relation avec Dieu. Cette période doit être une joie et une occasion de « mettre son plaisir en l'Éternel », nous explique Dieu.

Plutôt qu'un laps de temps consacré à nos propres intérêts et à nos passe-temps, c'est une période destinée à nous concentrer sur ce qui plaît à Dieu et à entretenir notre relation avec lui.

Édifier une bonne relation

Comment édifier cette bonne relation avec Dieu ? Cela peut se faire par le contact et la communication avec lui. Nous parlons à Dieu par la prière. Il nous parle par l'intermédiaire de sa parole inspirée, la Bible. C'est le secret d'une bonne relation avec lui.

Il nous est dit de « persévérer dans la prière » (Colossiens 4 : 2). « Soyez toujours joyeux. Priez sans cesse. Rendez grâces en toutes

choses, car c'est à votre égard la volonté de Dieu en Jésus-Christ », nous enjoint Paul (1 Thessaloniens 5 : 16-18). Jacques écrit que « la prière agissante du juste a une grande efficacité » (Jacques 5 : 16).

En déclarant à ses disciples : « Lorsque vous priez », Jésus-Christ s'attendait à ce qu'ils prient (Matthieu 6 : 5-7 ; Marc 11 : 24 ; Luc 11 : 2). Il leur donna des instructions particulières sur la prière et les encouragea à « toujours prier, et ne point se relâcher » (Luc 18 : 1).

Le sabbat est un moment idéal pour prier davantage et avoir plus de contact avec Dieu. En nous abstenant d'accomplir notre travail routinier et nos autres activités habituelles ce jour-là, nous disposons de plus de temps à passer avec Dieu, afin d'édifier notre relation avec lui.

Le sabbat est aussi un moment idéal pour que Dieu nous parle. Il nous instruit à travers sa parole, la Bible. Paul dit à Timothée que « toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre » (2 Timothée 3 : 16-17).

L'observance du sabbat nous aide non seulement à comprendre les voies de Dieu, mais aussi à mieux comprendre nos propres pensées et motivations, en nous montrant ce que nous pouvons changer pour ressembler davantage à Dieu. Hébreux 4 : 12 nous dit que « la parole de Dieu est vivante et efficace, plus tranchante qu'une épée quelconque à deux tranchants, pénétrante jusqu'à partager âme et esprit, jointures et moelles ; elle juge les sentiments et les pensées du cœur ».

Nous devrions ardemment désirer étudier la parole de Dieu, afin de mieux la connaître. Il nous est dit de désirer « comme des enfants nouveau-nés, le lait spirituel et pur, afin que par lui vous croissiez pour le salut » (1 Pierre 2 : 2).

David, un homme selon le cœur de Dieu (Actes 13 : 22), comprenait que la parole de Dieu nous montre la bonne voie de vie. « Comment le jeune homme rendra-t-il pur son sentier ? En se dirigeant d'après ta parole. [...] Je serre ta parole dans mon cœur, afin de ne pas pécher contre toi. » (Psaume 119 : 9, 11.)

David utilisait son temps pour méditer sur les voies de Dieu et sur la façon de vivre une vie plus agréable à Dieu. « Je médite tes ordonnances, j'ai tes sentiers sous les yeux. [...] Combien j'aime ta loi ! Elle est tout le jour l'objet de ma méditation. » (Psaume 119 : 15, 97.)

Les offices religieux lors du sabbat

Le sabbat de Dieu est un moment pour fraterniser avec des personnes ayant les mêmes opinions que nous, un moment pour nous encourager mutuellement. « Veillons les uns sur les autres, pour nous exciter à l'amour et aux bonnes œuvres. N'abandonnons pas notre assemblée, comme c'est la coutume de quelques-uns ; mais exhortons-nous réciproquement, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour. » (Hébreux 10 : 24-25.)

Les croyants doivent s'assembler pour adorer Dieu (1 Corinthiens 11 : 18 ; 14 : 23). Comme cela est mentionné ci-dessus, nous ne

Le sabbat dans les temps à venir

Dieu a créé le sabbat pour l'humanité (Marc 2 : 27), et il viendra un temps où tous les hommes observeront le sabbat de Dieu.

La Bible parle du royaume de Dieu, qui sera établi sur la terre lorsque Jésus-Christ reviendra pour gouverner en tant que « Roi des rois et Seigneur des seigneurs » (Apocalypse 11 : 15 ; 19 : 11-16). Lors de sa seconde venue, le Christ gouvernera sur les fils de Dieu, qui seront changés en êtres spirituels et qui dirigeront avec lui dans le royaume de Dieu. En plus de cela, Christ régnera en tant que chef d'un gouvernement littéral sur les nations physiques de la terre (Psaumes 22 : 27-28 ; 72 : 1-11 ; Daniel 2 : 34-35 ; Zacharie 14 : 8-9).

Toutes les nations seront alors dirigées par les lois de Dieu (Jérémie 31 : 31-34 ; Michée 4 : 2 ; Ésaïe 2 : 2-3 ; Hébreux 8 : 7-13).

Toute l'humanité connaîtra et observera le sabbat : « À chaque nouvelle lune et à chaque sabbat, toute chair viendra m'adorer, dit l'Éternel. » (Ésaïe 66 : 23.)

Le sabbat sera observé par les Gentils et par ceux qui ne firent jamais partie de

la nation physique d'Israël. « Ainsi parle l'Éternel : Observez ce qui est droit, et pratiquez ce qui est juste ; car mon salut ne tardera pas à venir, et ma justice à se manifester. Heureux l'homme qui fait cela, et le fils de l'homme qui y demeure ferme, gardant le sabbat, pour ne point le profaner, et veillant sur sa main, pour ne commettre aucun mal !

« Car ainsi parle l'Éternel : Aux eunuques qui garderont mes sabbats, qui choisiront ce qui m'est agréable, et qui persévéreront dans mon alliance, je donnerai dans ma maison et dans mes murs une place et un nom préférables à des fils et à des filles ; je leur donnerai un nom éternel, qui ne périra pas. Et les étrangers qui s'attacheront à l'Éternel pour le servir, pour aimer le nom de l'Éternel, pour être ses serviteurs, tous ceux qui garderont le sabbat, pour ne point le profaner, et qui persévéreront dans mon alliance, je les amènerai sur ma montagne sainte, et je les réjouirai dans ma maison de prière [...]. » (Ésaïe 56 : 1-2, 4-7.) L'observance du sabbat est spécialement mentionnée comme une partie de l'alliance que Dieu fera alors avec tous les peuples.

devrions pas abandonner « notre assemblée ». Dans l'Ancien Testament, le sabbat était « une sainte convocation », termes également traduits par « sainte assemblée » (Lévitique 23 : 3, version Synodale). Dieu ordonna à son peuple de s'assembler pour adorer ce jour-là.

Les ministres de Dieu doivent enseigner la voie de vie divine au peuple de Dieu. Paul a exhorté ainsi le jeune ministre Timothée : « Prêche la parole, insiste en toute occasion, favorable ou non, reprends, censure, exhorte, avec toute douceur et en instruisant. » (2 Timothée 4 : 2.)

Comme nous l'avons lu précédemment, la pratique habituelle de Jésus-Christ et de l'apôtre Paul était d'assister à une assemblée dans la synagogue le jour du sabbat, pour enseigner et pour fraterniser avec ceux qui voulaient apprendre les voies de Dieu. Jésus-Christ a constamment montré, par ses actions, la façon correcte d'observer ce jour — en expliquant la parole et la voie de vie de Dieu, et en accomplissant des actes de compassion. À l'heure actuelle, le sabbat de Dieu est le jour approprié pour nous reposer de notre ouvrage habituel et de notre travail, le jour où il nous faut consacrer du temps pour adorer Dieu avec d'autres croyants, être instruits dans sa voie de vie et accomplir les bonnes œuvres qui illustrent cette voie de vie.

Créer des liens avec Dieu

Dieu nous dit : « Le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage. » (Exode 20 : 10.) Il a rendu clair le fait que notre travail quotidien et habituel n'est pas acceptable ce jour-là, et que le sabbat doit être un jour différent. Sous l'administration nationale des lois de Dieu dans l'ancien Israël, le sabbat était tellement important pour Dieu qu'il avait averti que ceux qui violeraient ce commandement seraient mis à mort (Exode 31 : 14-16 ; 35 : 2).

Une fois Israël sorti d'Égypte, Dieu a appuyé ce commandement en fournissant chaque semaine, pendant quarante ans, une double portion de manne le sixième jour et rien le jour du sabbat (Exode 16 : 26, 35 ; Josué 5 : 12) — ce qui représente plus de deux mille miracles ! Le commandement du sabbat est manifestement important pour Dieu, et il s'attend à ce que l'on y obéisse. L'observer est essentiel au maintien d'une bonne relation avec Dieu.

The Life Application Bible, en commentant Exode 20 : 8-11, explique pourquoi les êtres humains ont besoin du sabbat : « Le sabbat était un jour destiné au repos et à l'adoration. Dieu ordonna son obser-

vance, parce que les êtres humains ont besoin, chaque semaine, de passer un moment tranquille pour adorer et se reposer. C'est vraiment merveilleux d'avoir un Dieu qui se soucie suffisamment de nous pour nous réserver un jour de repos. Observer régulièrement cette période de repos et d'adoration, dans ce monde trépidant, démontre l'importance que nous attachons à Dieu, et cela nous donne l'avantage supplémentaire de régénérer notre esprit. Ne négligez pas les dispositions que Dieu a prises pour vous. »

Jésus-Christ a montré par son exemple la façon d'observer correctement le sabbat. L'intention n'a jamais été d'en faire un jour strict et morne, assorti d'une liste interminable de restrictions détaillant ce qu'il est autorisé ou interdit de faire. Il a fait de ce jour un moment de plaisir où l'on partage avec d'autres la joie de la parole et de la voie de vie divines. Il a aussi montré que ce doit être un moment réservé à consolider notre relation avec Dieu. Il a utilisé ce jour pour guérir — physiquement, mentalement, émotionnellement et spirituellement. C'est également un jour destiné à encourager et à aider ceux qui sont plus malheureux que nous.

Jésus-Christ nous a fait comprendre qu'il n'y a rien de répréhensible à faire du bien le jour du sabbat, en montrant que le commandement du sabbat de Dieu ne s'est jamais opposé à cela. Au lieu de faire une liste d'interdits, il a mis l'accent sur le but de ce jour. Ce qu'il a accompli pendant le sabbat désignait une époque à venir, à laquelle il s'est référé comme étant « le royaume de Dieu », lors duquel toute l'humanité partagera la guérison, la joie et la liberté promises par Dieu (Matthieu 4 : 23 ; 9 : 35 ; Luc 4 : 16-19 ; 9 : 11 ; 10 : 9).

L'exemple du Christ montre que le sabbat doit être un jour de repos physique et de régénération spirituelle. D'une façon rafraîchissante et agréable, il est destiné à être un repos de nos travaux hebdomadaires, une période pendant laquelle nous ne devons plus être absorbés par nos responsabilités et nos soucis quotidiens et habituels.

Le but des commandements de Dieu

La parole de Dieu nous dit que les commandements de Dieu ne sont pas pénibles (1 Jean 5 : 3). Ils ne sont pas vides de sens ou arbitraires. Ils ont été donnés à l'humanité avec amour, par un Dieu possédant une sagesse et une connaissance infinies (Ésaïe 55 : 8-9). Ils ont été donnés dans l'intérêt de l'homme, pour que celui-ci reçoive des bénédictions en les observant (Deutéronome 4 : 40 ; 5 : 29, 33). Le sabbat de Dieu fait

partie de ces commandements. C'est un jour de repos et de régénération, donné à l'homme par celui qui l'a conçu et créé. C'est un jour de renouveau physique, émotionnel et spirituel.

Dieu savait que nous aurions besoin de cette période de temps pour entretenir et affermir une bonne relation avec lui. Une partie du commandement sur le sabbat déclare : « Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. » Dieu nous dit de nous occuper de notre travail et de nos soucis habituels pendant les six autres jours, et de libérer notre temps et notre esprit pour l'adorer et lui obéir en observant correctement le sabbat. Lorsque nous sommes libres de concentrer notre esprit et nos pensées sur le but et la voie de Dieu, le sabbat devient réellement la bénédiction et le plaisir que Dieu veut qu'il soit (Ésaïe 58 : 13-14).

Le septième jour de chaque semaine, nous devrions cesser notre travail et permettre à Dieu de travailler en nous, pour édifier et entretenir notre relation avec notre Créateur.

Si vous souhaitez en savoir davantage...

Qui nous sommes

Cette littérature est publiée par l'Église de Dieu Unie, *Association Internationale*, qui a des ministres et des congrégations locales aux États-Unis, au Canada, en Amérique Centrale et du Sud, en Europe, en Australie, en Afrique, en Asie et dans la Caraïbe.

Nous faisons remonter notre origine à l'Église que Jésus fonda au début du premier siècle. Nous suivons les mêmes doctrines, les mêmes pratiques et les mêmes enseignements que ceux établis alors. Notre mission est de proclamer, en tant que témoignage au monde entier, l'Évangile du royaume de Dieu à venir, et d'enseigner toutes les nations à observer ce que le Christ a commandé (Matthieu 24 : 14 ; 28 : 19-20).

C'est gratuit

Jésus-Christ a dit : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. » (Matthieu 10 : 8.) L'Église de Dieu Unie offre cette brochure, ainsi que ses autres publications, gratuitement. Nous sommes reconnaissants aux membres de l'Église pour leurs dîmes et leurs offrandes généreuses, ainsi qu'aux autres donateurs qui contribuent volontairement à soutenir cette œuvre.

Nous ne sollicitons pas d'argent de la part du public. Toutefois, pour nous aider à partager ce message d'espoir avec d'autres, les contributions sont les bienvenues. Tous nos comptes sont annuellement soumis à l'audit d'une société comptable indépendante.

Conseils personnels

Jésus a ordonné à ses disciples de nourrir son troupeau (Jean 21 : 15-17). Afin de satisfaire à ce commandement, l'Église de Dieu Unie a des congrégations de par le monde. Dans ces congrégations, les croyants s'assemblent pour être instruits dans les Écritures et pour fraterniser.

L'Église de Dieu Unie s'est engagée à comprendre et à pratiquer le christianisme du Nouveau Testament. Nous désirons partager la voie de vie divine avec ceux qui cherchent sincèrement à adorer Dieu et à suivre notre Sauveur Jésus-Christ.

Nos ministres sont à votre disposition pour vous conseiller, pour répondre à vos questions et vous expliquer la Bible. Si vous souhaitez entrer en rapport avec un ministre, ou bien rendre visite à l'une de nos congrégations, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse la plus proche de votre domicile.

Bureaux

Allemagne : Vereinte Kirche Gottes

Postfach 30 15 09 53195 Bonn, Allemagne

Canada : United Church of God - Canada

Box 144, Station D

Etobicoke, ON M9A 4X, Canada

États-Unis : United Church of God,

an International Association

P.O. Box 541027, Cincinnati, OH 45254, USA

<http://www.ucg.org>

France : Église de Dieu Unie - France

B.P. 51254, 45002 ORLEANS Cedex 1, France

Italie : La Buona Notizia, Chiesa di Dio Unita

Casella Postale 187, 24100 Bergamo, Italie

Royaume-Uni : United Church of God

P.O. Box 4052, Milton Keynes, Bucks MK137ZF

Angleterre

Régions de langue espagnole :

United Church of God

P.O. Box 458, Big Sandy TX 75755, USA